



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2026

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2026

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

Programme 4

Opérations de maintien de la paix

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Département des opérations de paix	3
A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**	3
Orientations générales	3
Programme de travail	7
Sous-programme 1. Opérations	7
Sous-programme 2. Questions militaires	12
Sous-programme 3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	17
Sous-programme 4. Politiques, évaluation et formation	24

* A/80/50.

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	31
	Vue d'ensemble.	31
	Direction exécutive et administration	37
	Programme de travail	40
	Sous-programme 1. Opérations	40
	Sous-programme 2. Questions militaires	41
	Sous-programme 3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	42
	Sous-programme 4. Politiques, évaluation et formation	43
	Appui au programme	44
II.	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	46
A.	Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**	46
	Orientations générales	46
	Programme de travail	46
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	52
III.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	62
A.	Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**	62
	Orientations générales	62
	Programme de travail	62
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	67
	Annexes	
I.	Organigrammes et répartition des postes pour 2026	70
II.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	79
III.	Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble	84

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

I. Département des opérations de paix

A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 5.I.1 Le Département des opérations de paix est chargé de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales en assurant la direction politique et exécutive des opérations de paix relevant de sa compétence, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à l'autorité qui lui sont par eux conférés. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1), la résolution 72/262 C, les études d'ensemble menées chaque année sur toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et l'examen annuel des questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général. Les objectifs du programme sont également conçus à la lumière des mandats définis par le Conseil de sécurité. Le Département fournit des conseils, des orientations et un soutien intégrés en matière de stratégie, de politique, d'opérations et de gestion sur des questions militaires, de police, de lutte antimines et d'autres questions intéressant toutes les opérations qui relèvent de sa responsabilité, afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mandat. L'action qu'il mène pour améliorer le maintien de la paix, améliorer sa performance et s'adapter aux risques et problèmes contemporains continuera d'aider les pays touchés par des conflits à retrouver la voie d'une paix durable. Cette action est primordiale pour garantir que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, instrument essentiel au service de la paix et de la sécurité internationales, demeurent efficaces et proches des réalités.

Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 5.I.2 La stratégie du Département continue d'être guidée par tous les mandats applicables définis par le Conseil de sécurité. Le Département continuera de donner la priorité à la mise en œuvre complète des objectifs de la réforme du dispositif de paix et de sécurité. Il continuera de définir son programme à l'aune de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » et de la stratégie de mise en œuvre y relative, conformément aux engagements énoncés dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en tenant compte des vues exprimées par les États Membres. Il s'emploiera à appliquer toutes les mesures énoncées dans le Pacte pour l'avenir qui concernent les opérations de maintien de la paix. Les domaines prioritaires demeurent les suivants :
- a) Renforcer les stratégies politiques et promouvoir des solutions politiques durables, notamment en élaborant des stratégies nationales et régionales, grâce à l'approche intégrée adoptée dans le cadre du pilier Paix et sécurité, en soumettant des propositions au Conseil de sécurité concernant l'échelonnement et la hiérarchisation des mandats et en intégrant les priorités définies dans l'initiative « Action pour le maintien de la paix » dans les rapports ;
 - b) Concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans toutes les tâches de maintien de la paix, notamment en analysant les conflits sous l'angle des genres, en diffusant des directives visant à assurer la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et en systématisant les rapports sur les femmes et la paix et la sécurité ;
 - c) Renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix, notamment en faisant en sorte que la protection des civils demeure un de leurs objectifs centraux lorsque cela fait partie de leurs attributions, en actualisant et en diffusant la politique et les normes d'entraînement sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, en

intégrant des stratégies de protection dans la réflexion et l'action stratégiques des missions et en dispensant des formations tenant compte du contexte, notamment des entraînements et formations préalables au déploiement, sur la protection des civils, la protection de l'enfance et la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et la lutte contre ces violences ;

- d) Euvrer à la bonne performance de toutes les composantes des missions et au respect par celles-ci du principe de responsabilité grâce au Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui participe du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix et qui permet d'évaluer les missions et de renforcer leur action à l'aide de données et d'analyses, et grâce à une application plus efficace de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes ;
- e) Renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix, notamment en appliquant des stratégies conjointes de transition et de mobilisation et en collaborant étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs ;
- f) Renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, notamment en mettant en œuvre les plans d'action et de formation connexes qui visent à introduire les nouvelles technologies et des protocoles de sécurité adaptés en fonction des conditions dans lesquelles opèrent les missions et qui prévoient notamment des formations spécialisées sur l'utilisation de la technologie pour lutter contre les nouvelles menaces comme la désinformation et la désinformation et les engins explosifs improvisés, plans qui doivent être appliqués de manière transparente et, le cas échéant, en concertation avec les États Membres ;
- g) Améliorer les partenariats de maintien de la paix en renforçant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour ce qui est de l'action politique, notamment au moyen de visites sur le terrain et de réunions d'information conjointes, ainsi qu'au moyen de formations standard ou spécialement adaptées, d'activités de renforcement des capacités et du mécanisme de coordination souple, qui permettront de mieux recenser les besoins en matière de formation et de mettre en relation les prestataires de services de renforcement des capacités et les nouveaux pays fournisseurs de contingents nécessitant un appui ;
- h) Renforcer la conduite des opérations de maintien de la paix et du personnel et veiller à ce que tous les types de faute soient sanctionnés conformément à l'approche de tolérance zéro à l'égard des comportements répréhensibles.

5.I.3 Concernant la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la portée de l'action internationale menée dans le cadre du maintien de la paix continuera de reposer sur les partenariats noués avec les acteurs de la paix et de la sécurité, en particulier les organisations régionales, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, y compris les institutions financières internationales. Le Département maintiendra ses partenariats stratégiques et opérationnels avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales en Afrique, ainsi qu'avec l'Union européenne. Il continuera de coopérer étroitement avec d'autres organisations régionales, parmi lesquelles la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment sur les questions de politique générale et de formation et sur celles relatives au partage de l'information.

5.I.4 S'agissant de la coordination et de la liaison interinstitutions, le Département continuera d'examiner et d'affiner la mise en œuvre de la réforme du pilier Paix et sécurité et d'en assurer la cohérence, en travaillant avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en vue, notamment, de renforcer une culture institutionnelle commune qui favorise l'inclusion, l'innovation et le développement professionnel. Il travaillera en étroite collaboration avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel pour

aider les opérations de maintien de la paix. En outre, il continuera de collaborer étroitement avec les entités issues de la réforme de la gestion et de la réforme du pilier Développement.

- 5.I.5 Le Département continuera d'entretenir des relations solides avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en assurant la présidence ou en participant aux activités de divers groupes et mécanismes interinstitutions, notamment le Groupe de travail ONU-Banque mondiale, le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines et l'Équipe spéciale interinstitutions sur le maintien de l'ordre. D'autres activités de coopération interinstitutions seront entreprises par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit et du Groupe de la stratégie de consolidation de la paix.
- 5.I.6 En ce qui concerne les facteurs externes, le Département a tenu compte des risques applicables recensés dans son inventaire des risques et les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :
- a) Les États Membres continuent d'appuyer la mise en œuvre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » et la stratégie de mise en œuvre y relative ;
 - b) Le Conseil de sécurité parvient à un consensus sur l'attribution de mandats clairs, ciblés et réalisables aux opérations de maintien de la paix et les États Membres appuient la mise en œuvre de ces mandats ;
 - c) Les partenaires du maintien de la paix et d'autres entités appuient les stratégies politiques communes soutenues par les opérations de maintien de la paix ;
 - d) Les capacités devant être déployées vers les opérations de maintien de la paix pour la bonne exécution de leurs mandats sont disponibles.
- 5.I.7 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il s'emploie à concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité au moyen de directives relatives à la participation pleine et effective des femmes aux processus de paix et aux mécanismes politiques, d'analyses tenant compte des questions de genre et de la prise en compte des questions de genre dans la planification, l'établissement du budget, les activités de mise en œuvre et l'établissement de rapports, et en favorisant une représentation accrue des femmes parmi les agents en tenue.
- 5.I.8 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Département soutiendra les efforts déployés à l'échelle du Secrétariat en faveur de l'intégration des personnes handicapées, notamment par la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix consacré à la question.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 5.I.9 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

49/37 ; 78/291	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	61/279 ; 65/290	Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir
58/296	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies
60/180	La Commission de consolidation de la paix		

Titre II Affaires politiques

72/199	Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies	76/274	Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général
72/262 C	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (sect. III)	77/64 ; 79/53	Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés
76/74 ; 78/70	Assistance à la lutte antimines	79/1	Le Pacte pour l'avenir
76/84 B ; 77/128 B	Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de communication globale		

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	2436 (2018)
1894 (2009)	2447 (2018)
2151 (2014)	2518 (2020)
2185 (2014)	2553 (2020)
2250 (2015)	2589 (2021)
2272 (2016)	2594 (2021)
2282 (2016)	2668 (2022)
2365 (2017)	2686 (2023)
2382 (2017)	2719 (202)

Produits

5.I.10 On trouvera dans le tableau 5.I.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 5.I.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	11	11	11
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
4. Session officielle de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation	1	1	1	1
5. Session officielle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
6. Séances du Conseil de sécurité sur les questions stratégiques, les questions de politique générale et les questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	3	2	2	2
7. Séances de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : visites dans des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et dans d'autres États Membres pour nouer des partenariats stratégiques et bâtir des politiques communes en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ; réunions avec des États Membres, des organisations régionales et des groupes d'amis et groupes de contact sur le maintien de la paix, et séances d'information à leur intention.				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : 20 manifestations spéciales (conférences, expositions, séances d'information publiques et supports promotionnels connexes).

Relations extérieures et relations avec les médias : événements médiatiques, y compris entretiens et points de presse sur des thèmes particuliers ou des questions propres à telle ou telle mission ; environ 25 interventions dans les médias de hauts responsables.

Plateformes numériques et contenus multimédias : environ 1 500 publications autour du thème du maintien de la paix sur 10 plateformes numériques et médias sociaux.

Activités d'évaluation

- 5.I.11 L'évaluation de la contribution des activités de communication stratégique au renforcement de la confiance du public dans les opérations de maintien de la paix, qui avait été menée à terme par le Bureau des services de contrôle en 2024, a guidé l'établissement du projet de plan-programme pour 2026.
- 5.I.12 Compte tenu des résultats de l'évaluation, le Département fera ce qui suit : continuer d'aider les missions à actualiser leur stratégie de communication autant que nécessaire pour tenir compte des prescriptions du mandat et des objectifs des missions ; coordonner les activités de formation des hauts responsables à la communication stratégique ; continuer de renforcer la coordination avec le Bureau des affaires militaires, par l'intermédiaire de son (sa) responsable de la communication stratégique, afin d'harmoniser les activités de communication stratégique civiles et militaires et de faciliter le recrutement d'un(e) spécialiste militaire de la communication stratégique dans les opérations de paix. En application de la résolution [2436 \(2018\)](#), il continuera de mettre en œuvre, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui participe du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix. Le Système reste un élément clef qui permet au Département et aux missions d'évaluer la performance générale des missions à l'aide de données et d'analyses pour renforcer l'exécution des mandats.
- 5.I.13 Le Département prévoit de procéder en 2026 à trois évaluations des activités menées dans le cadre de son programme.

Programme de travail**Sous-programme 1****Opérations****Objectif**

- 5.I.14 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'exécution efficace et efficiente de toutes les décisions du Conseil de sécurité concernant la planification, la mise en place et la réorganisation des opérations de paix relevant du Département ainsi que l'application effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Stratégie

- 5.I.15 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :
- a) Améliorer l'analyse et la communication de l'information sur le maintien de la paix en fonction des missions et du contexte à l'intention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux, ainsi que des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ;
 - b) Garantir que les activités de planification intégrée sont menées selon les dispositions opérationnelles et les délais définis par le Conseil de sécurité, en veillant particulièrement à appuyer la transition entre les opérations de maintien de la paix et les présences des Nations Unies qui leur font suite ;
 - c) Incorporer les aspects régionaux dans les stratégies propres à chaque pays et à chaque mission, selon l'optique régionale en matière de paix, de sécurité et de stabilité envisagée dans la réforme du pilier Paix et sécurité.
- 5.I.16 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les autres organes intergouvernementaux auront accès à des informations plus complètes sur les opérations de maintien de la paix, qui les aideront à prendre des décisions ;
 - b) La planification de l'exécution des mandats par les opérations de maintien de la paix et des transitions sera plus efficace ;
 - c) L'ONU contribuera à la paix et à la sécurité de manière plus cohérente et efficace dans les pays et les régions où elle œuvre, et apportera son appui aux activités y relatives.

Exécution du programme en 2024

Amélioration des relations intercommunautaires à Chypre

- 5.I.17 La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a continué d'exécuter son mandat, à savoir gérer la situation dans la zone tampon, renforcer la confiance et le dialogue intercommunautaire et encourager les contacts entre les populations sur l'ensemble de l'île. Grâce à l'appui fourni dans le cadre du sous-programme, la mission est parvenue à étendre ses activités de consolidation de la paix intercommunautaire et les partenariats visant à mobiliser plus largement la société civile, à renforcer la confiance intercommunautaire en mettant davantage l'accent sur les questions de genre et à soutenir les projets touchant les préoccupations communes, comme la viabilité environnementale, les affaires et la culture, l'entrepreneuriat et la participation des jeunes au processus de paix. Au total, 914 activités intercommunautaires ont été organisées entre juillet 2023 et juin 2024. Dans la zone tampon, bien que le climat soit difficile et qu'il y ait eu quelques activités non autorisées, la mission a continué d'axer ses opérations sur la prévention des tensions et la désescalade. Ces efforts ont contribué à créer des conditions propices à un processus de paix durable à Chypre.
- 5.I.18 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.I.2).

Tableau 5.I.2
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
—	—	La confiance et la coopération entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque se sont renforcées, notamment parce que, pour la première fois depuis 2019, avec l'aide de l'UNFICYP, deux pèlerinages de Chypriotes turcs et de nationaux turcs à la mosquée Hala Sultan Tekke ont pu avoir lieu en avril et en juin 2024

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : le processus de paix en République centrafricaine continue de progresser, ce qui se manifeste notamment par la préparation des élections locales et générales, qui se poursuit

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 5.I.19 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué au démarrage des préparatifs des élections locales et générales, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.I.20 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué à faire progresser l'application de l'accord de paix de 2019, notamment grâce à la décentralisation du processus de paix, les capacités locales ayant été renforcées pour prévenir et régler les conflits locaux par le dialogue, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.I.21 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.I.3).

Tableau 5.I.3
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
La planification et la préparation des élections locales se sont poursuivies, mais celles-ci ont été reportées à la mi-2023	Le processus de paix a été revitalisé et décentralisé grâce à une meilleure appropriation par le pays	Les préparatifs pour l'organisation des élections locales et générales ont démarré	Les préparatifs débutent pour l'organisation des élections présidentielles et législatives générales prévues en 2025 ou 2026	Le nouveau Président a été investi dans les délais constitutionnels
Le dialogue s'est poursuivi entre les autorités centrafricaines et les groupes armés qui restaient attachés à l'accord de paix de 2019, ce qui a abouti	La planification et la préparation des élections locales se sont poursuivies, mais celles-ci ont été reportées à 2024 ou 2025	L'application de l'accord de paix de 2019 a progressé, notamment grâce à la décentralisation du processus de paix, les capacités locales ayant été renforcées pour prévenir et régler les	Le dialogue se poursuit entre le Gouvernement et les groupes armés dans le cadre du processus de paix	Le dialogue se poursuit entre le Gouvernement et les groupes armés dans le cadre du processus de paix

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
à la dissolution de quatre groupes armés	La mise en service de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation a continué de progresser	conflits locaux par le dialogue		

Résultat 2 : progrès dans l'application de l'Accord revitalisé de 2018 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 5.I.22 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que la Commission électorale nationale et les autres organes compétents prennent des mesures visant à préparer les élections générales, à savoir établir des budgets et des stratégies, effectuer des visites au niveau des États, mettre en place des hauts comités électoraux au niveau des États, adopter des règles, recruter et former du personnel et élaborer un plan d'opérations électorales et une stratégie d'éducation des électeurs, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Les élections générales, qui devaient initialement avoir lieu en décembre 2024, ont été reportées à décembre 2026.
- 5.I.23 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.I.4).

Tableau 5.I.4

Mesure des résultats : progrès réalisés dans le processus de paix

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Des progrès limités ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé	Une législation relative à la Commission électorale nationale, à la Commission nationale de révision constitutionnelle et au Conseil des partis politiques a été adoptée, et leurs membres ont été investis Les première et deuxième cohortes des Forces unifiées nécessaires ont été formées et déployées	La Commission électorale nationale et les autres organes compétents ont pris des mesures visant à préparer les élections générales, à savoir établir des budgets et des stratégies, effectuer des visites au niveau des États, mettre en place des hauts comités électoraux au niveau des États, adopter des règles, recruter et former du personnel et élaborer un plan d'opérations électorales et une stratégie d'éducation des électeurs	La transition politique s'achève conformément aux dispositions de l'Accord de paix revitalisé	Des élections crédibles et pacifiques sont organisées

Résultat 3 : renforcement de la consolidation de la paix à Abyei grâce au Programme conjoint des Coordonnateurs résidents au Soudan et au Soudan du Sud pour Abyei

Projet de plan-programme pour 2026

5.I.24 Le manque de services de base est un facteur aggravant les tensions intercommunautaires actuelles à Abyei. Depuis le lancement du Programme conjoint des Nations Unies pour Abyei, les équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) ont collaboré pour aider à remédier à ce problème et à instaurer les conditions nécessaires à la paix. Le Conseil de sécurité s’est félicité du Programme conjoint dans sa résolution [2609 \(2021\)](#) et a encouragé la FISNUA à continuer de soutenir cette initiative des équipes de pays au Soudan et au Soudan du Sud dans sa résolution [2760 \(2024\)](#).

Enseignements tirés et changements prévus

5.I.25 L’enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire, dans le cadre du Programme conjoint des Nations Unies pour Abyei, d’adapter la fourniture de l’aide en raison du conflit au Soudan, qui perturbe les itinéraires logistiques, d’où des retards dans la livraison des fournitures essentielles, en particulier dans le nord d’Abyei. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s’attachera à faire en sorte que la prestation des services se poursuive en empruntant des itinéraires de ravitaillement sûrs passant par le Soudan du Sud et en aidant à renforcer la présence des entités membres de l’équipe de pays des Nations Unies à Abyei, avec le soutien de la FISNUA.

5.I.26 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.I.5).

Tableau 5.I.5
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
La FISNUA et les équipes de pays des Nations Unies ont élaboré, en concertation avec les parties prenantes locales et nationales, des plans pour le Programme	Plus de 5 000 enfants souffrant de malnutrition ont reçu une aide nutritionnelle 120 étudiants, dont 40 femmes, ont reçu une formation professionnelle	La prestation de services médicaux a été renforcée grâce à la livraison de 20 tonnes de fournitures médicales et à la formation d’agents de santé	Les entités membres de l’équipe de pays des Nations Unies maintiennent leur niveau d’activité actuel à Abyei	Le nombre de bénéficiaires directs ou indirects augmente et la présence des organismes des Nations Unies à Abyei est maintenue ou élargie

Produits

5.I.27 On trouvera dans le tableau 5.I.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.I.6
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	55	35	36	33
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les questions liées aux opérations de maintien de la paix	35	27	23	23

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
2. Lettres adressées à la présidence du Conseil de sécurité par le Secrétaire général	20	8	13	10
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	35	42	36	36
3. Séances du Conseil de sécurité sur les questions de maintien de la paix	35	42	36	36
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	13	–	7	–
4. Ateliers destinés aux chefs des composantes politiques des opérations de maintien de la paix	5	–	3	–
5. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix au Moyen-Orient	3	–	2	–
6. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix en Afrique	5	–	2	–
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils et d'informations à quelque 120 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur différents aspects des opérations de maintien de la paix ; consultations avec 5 organisations régionales et entre elles visant à promouvoir l'accroissement des capacités régionales de maintien de la paix pour certaines opérations ; fourniture de conseils sur les questions de maintien de la paix à au moins 120 missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, à 13 organisations internationales et régionales qui s'occupent de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales.				

Sous-programme 2 Questions militaires

Objectif

- 5.I.28 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de maintenir la paix et la sécurité internationales grâce à la bonne performance des composantes militaires des opérations de paix.

Stratégie

- 5.I.29 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :
- Présenter aux États Membres des exposés et des analyses sur les aspects militaires des faits nouveaux ou attendus, ainsi que sur les situations de crise et les problèmes de sécurité ;
 - Renforcer les partenariats avec les organisations régionales en les aidant à élaborer des plans d'opérations de paix, constituer et déployer les unités militaires appropriées, procéder à des évaluations opérationnelles et à des visites consultatives, et préparer les nouveaux pays fournisseurs de contingents à leur participation future aux opérations de paix ;
 - Former les hauts responsables militaires et améliorer la communication avec eux, actualiser les normes militaires pour permettre aux composantes militaires de valider l'état de préparation opérationnelle des unités militaires avant leur déploiement, et effectuer des évaluations de performance en cours de mission, des visites préalables au déploiement ou à la relève et des études sur les capacités militaires ;
 - Favoriser la participation des femmes aux opérations de paix, à tous les niveaux, en collaborant avec les pays fournisseurs de contingents ;
 - Affiner plus avant le système d'évaluation de la performance militaire, y compris la mise en œuvre de l'outil d'évaluation de la performance militaire, poursuivre la mise au point d'un mécanisme de formation des évaluateurs et lancer et déployer un processus d'évaluation de la performance du personnel en tenue hors contingents ;

- f) Affiner et développer davantage la doctrine, les politiques et les supports de formation militaires afin de faciliter l'évaluation des performances, de renforcer la disponibilité et l'efficacité opérationnelles et d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

5.I.30 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les rapports présentés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux organes intergouvernementaux et aux pays fournissant des contingents seront de meilleure qualité ;
- b) Les opérations de maintien de la paix seront déployées, mises en place ou modifiées rapidement en fonction des mandats définis par le Conseil de sécurité et des décisions connexes ;
- c) Les composantes militaires déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix seront mieux adaptées, mieux équipées et plus proches des réalités ;
- d) Les composantes militaires des opérations de maintien de la paix auront de meilleurs résultats et leur sécurité sera améliorée ;
- e) Les conditions de sûreté et de sécurité requises seront assurées dans le pays hôte, en vue de renforcer la sécurité des civils et la fourniture de services humanitaires.

Exécution du programme en 2024

Amélioration des conditions de vie du personnel de maintien de la paix dans les bases opérationnelles temporaires des missions de maintien de la paix des Nations Unies

5.I.31 Dans ses résolutions sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de veiller à ce que les logements que l'ONU offrait au personnel en tenue et au personnel civil affectés aux opérations de maintien de la paix soient aux normes de l'ONU. En 2022, dans le cadre du sous-programme, on a constitué un groupe de travail sur la gestion des bases opérationnelles et les logements dans les missions, qui rassemblait les principales parties prenantes du Secrétariat, et on a facilité les travaux d'un conseil consultatif composé de représentantes et représentants de 15 États Membres, dont les principaux bailleurs de fonds et les principaux pays fournisseurs de contingents. Le groupe de travail a présenté un rapport contenant ses principales conclusions et a recommandé l'établissement d'un document directif sur l'utilisation des bases opérationnelles temporaires dans les missions. En juin 2024, de nouvelles directives sur la gestion des bases opérationnelles temporaires dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont été promulguées. Elles couvrent tout le cycle de vie d'une base opérationnelle temporaire, depuis la mise en place jusqu'à la fermeture, et proposent une formule de soutien logistique adaptée pour certaines situations.

5.I.32 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.I.7).

Tableau 5.I.7
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
Le groupe de travail sur la gestion des bases opérationnelles et les logements dans les missions a été mis en place pour améliorer les conditions de vie dans les opérations de maintien de la paix, comme suite à l'adoption de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale	Le Conseil consultatif a examiné les besoins et les difficultés pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie dans les opérations de maintien de la paix, notamment l'utilisation des bases opérationnelles temporaires, et les incidences quant au matériel appartenant aux contingents	Les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont accès aux nouvelles directives sur la gestion des bases opérationnelles temporaires dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies

Résultats escomptés pour 2026

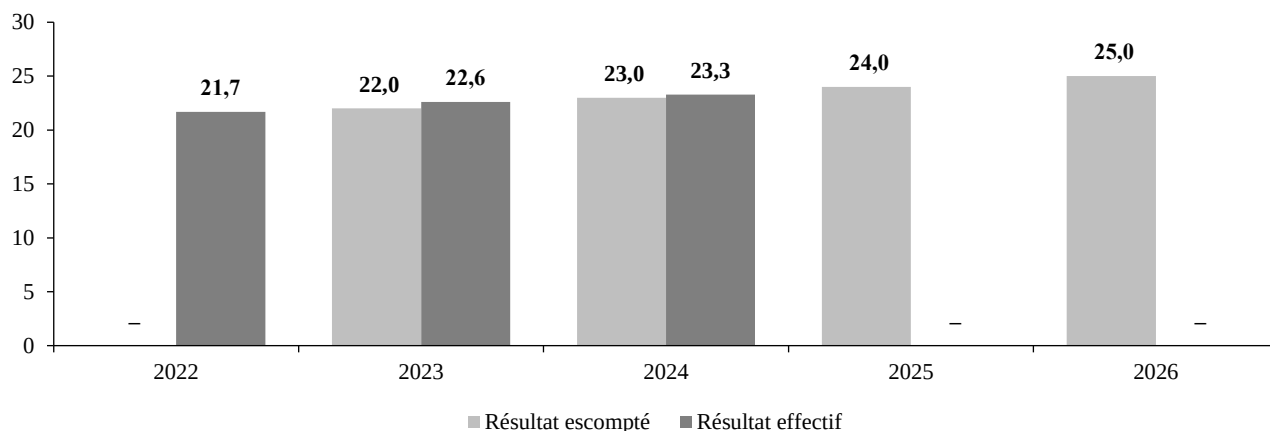
Résultat 1 : renforcement de la parité des genres applicable au personnel en tenue hors contingents dans les opérations de paix des Nations Unies

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 5.I.33 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que le pourcentage d'agentes en tenue hors contingents dans les opérations de paix des Nations Unies atteigne 23,3 %, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 23 %.
- 5.I.34 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.I.I).

Figure 5.I.I

Mesure des résultats : pourcentage d'agentes en tenue hors contingents dans les opérations de paix des Nations Unies (résultat annuel)



Résultat 2 : les missions se dotent de capacités de neutralisation des explosifs et munitions pour faire face aux menaces que représentent les engins explosifs improvisés

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 5.I.35 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) se dote de capacités de neutralisation des explosifs et munitions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.I.36 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme n'a pas permis d'atteindre la cible consistant à ce que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) se dote de bataillons d'infanterie disposant de capacités de recherche et de détection aux fins de la neutralisation des explosifs et munitions et renforce ainsi ses capacités en matière de neutralisation des explosifs et munitions. La cible n'a pas été atteinte parce que la constitution des forces pour le déploiement de tels bataillons est en cours.
- 5.I.37 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.I.8).

Tableau 5.I.8
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) s'est dotée de capacités de neutralisation des explosifs et munitions	La MINUSCA et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) se sont dotées de capacités de neutralisation des explosifs et munitions	La FINUL s'est dotée de capacités de neutralisation des explosifs et munitions	Une mission qui en a la nécessité se dote de capacités de neutralisation des explosifs et munitions ou renforce ses capacités existantes en la matière	Une mission qui en a la nécessité se dote de capacités supplémentaires de neutralisation des explosifs et munitions ou renforce ses capacités existantes en la matière

Résultat 3 : les opérations de paix font face aux menaces posées par les systèmes de drones hostiles

Projet de plan-programme pour 2026

- 5.I.38 En février 2024, les Casques bleus de la MONUSCO ont été directement attaqués par des systèmes de drones qui avaient été modifiés pour lâcher des explosifs. Parallèlement, d'autres missions comme la FISNUA, la MINUSCA, la FINUL, l'UNFICYP et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) ont constaté une forte augmentation d'apparitions de drones non identifiés dans leurs zones d'opérations. Face à la menace croissante posée par ces systèmes, il est nécessaire de doter les opérations de paix de moyens de lutte contre les drones afin que le personnel de maintien de la paix des Nations Unies soit protégé comme il se doit. Par conséquent, dans le cadre du sous-programme, un dialogue a été entamé à ce sujet avec les pays fournisseurs de contingents.

Enseignements tirés et changements prévus

- 5.I.39 L'enseignement tiré est le suivant : la mise en place, l'exploitation et l'entretien des moyens de lutte contre les drones dans les opérations de maintien de la paix doivent se faire de manière claire et structurée. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on élaborera des directives sur les moyens de lutte contre les drones, actualisera l'état des besoins par unité, sollicitera des contributions pour les unités de lutte antidrones dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et renforcera en général les capacités de lutte contre les drones dans les opérations de paix.
- 5.I.40 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.I.9).

Tableau 5.I.9
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Il n'y a pas de capacités de lutte antidrones pleinement opérationnelles	Une mission de maintien de la paix (MINUSMA) a mis à l'essai des capacités de lutte contre les drones	Une mission de maintien de la paix supplémentaire (MONUSCO) s'est dotée de capacités de lutte contre les drones	Une mission de maintien de la paix supplémentaire se dote de capacités de lutte contre les drones	Une mission qui en a la nécessité se dote de capacités supplémentaires de lutte contre les drones ou renforce ses capacités existantes en la matière

Produits

5.I.41 On trouvera dans le tableau 5.I.10 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.I.10
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	181	132	161	147
Activités de formation :				
1. Sessions de formation des officiers supérieurs : formation préalable au déploiement, présentation d'exposés après leur nomination et orientation intensive	44	22	34	20
2. Exercices de postes de commandement pour les quartiers généraux des forces	25	14	20	20
3. Sessions de formation sur l'élaboration, la révision et l'application des nouveaux documents directifs et directives militaires	28	20	28	24
4. Sessions de formation à la prise en compte des questions de genre à l'intention des composantes militaires des opérations de maintien de la paix	28	31	21	21
5. Sessions de formation visant à améliorer la capacité d'appréciation des situations et à renforcer l'efficacité des composantes militaires, destinées aux responsables opérationnels et tactiques (chefs des composantes militaires, commandants de secteur, chefs d'état-major des forces et commandants des bataillons d'infanterie)	20	24	20	20
6. Sessions de formation sur la collecte et l'analyse d'informations ou de renseignements dans le cadre du maintien de la paix	28	18	30	21
7. Sessions de formation à l'intention des évaluateurs sur la performance opérationnelle	8	3	8	6
8. Sessions de formation sur la constitution des forces stratégiques et le Système de préparation des moyens de maintien de la paix	—	—	—	5
9. Sessions de formation sur la mésinformation et la désinformation, les discours de haine et la communication stratégique	—	—	—	5
10. Sessions de formation sur les questions de conduite et de discipline et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention des États Membres et des pays fournisseurs de contingents	—	—	—	5

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	116	109	99	102
11. Sur les grands changements opérationnels survenant dans les opérations de maintien de la paix et sur l'évolution de la situation dans les zones de conflit	40	53	36	40
12. Sur l'évaluation de la performance militaire et sur l'évaluation des quartiers généraux des forces et des états-majors de secteur	12	6	6	7
13. Pour les opérations de maintien de la paix nouvelles ou ayant été sensiblement modifiées (plans militaires stratégiques)	6	8	6	6
14. Sur les rapports d'évaluation des menaces	12	11	11	11
15. Sur les besoins opérationnels et les capacités des pays fournisseurs de contingents et recommandations formulées à l'issue de visites préalables au déploiement et de missions d'évaluation et de conseil opérationnel	20	11	20	15
16. Sur le déploiement des forces militaires, des observateurs et du personnel des quartiers généraux	12	12	12	12
17. Sur les composantes militaires des opérations de maintien de la paix (politiques, documents d'orientation et instructions permanentes)	4	4	4	7
18. Sur les normes d'évaluation de la performance militaire (fiches de notation) à l'usage des unités d'infanterie	6	-	-	-
19. Sur les besoins à moyen et à long terme et sur les lacunes existantes en matière de capacités	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : présentation d'exposés à environ 120 pays fournisseurs de contingents et au Comité d'état-major sur tous les aspects militaires des opérations de maintien de la paix ; échanges stratégiques avec 10 États Membres et 3 organisations régionales sur les aspects militaires des négociations de paix, des accords, les opérations de maintien de la paix et de la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que sur les questions de performance militaire, de lutte contre les engins explosifs improvisés et contre les systèmes de drones, de conduite et de discipline, de protection et de communication stratégique ; maintien de renforts organisés comprenant un noyau de militaires ou une équipe d'appui comptant jusqu'à 14 officiers militaires détachés pouvant être affectés pour une durée maximale de 90 jours à des opérations de maintien de la paix nouvelles ou en cours.				
Bases de données et supports numériques : informations sur les unités enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix par 60 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; système de gestion des performances militaires.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletin d'information trimestriel destiné à quelque 120 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et à toutes les missions de maintien de la paix.				

Sous-programme 3 État de droit et institutions chargées de la sécurité

Objectif

- 5.I.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider à renforcer l'état de droit et la gouvernance du secteur de la sécurité afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays où est déployée une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale et dans les autres pays où cela aurait été autorisé, ou demandé par les États Membres, en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies.

Stratégie

5.I.43 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fournira, dans le cadre du sous-programme, un soutien consultatif et opérationnel aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, ainsi qu'aux coordonnateurs résidents, et dans les pays où cela aurait été autorisé, ou demandé par les États Membres. On s'acquittera plus précisément des tâches suivantes :

- a) Appuyer la réforme, la restructuration et le renforcement des institutions de police et de maintien de l'ordre des États hôtes, apporter un soutien opérationnel et, dans de rares cas, assurer à titre provisoire des fonctions de police conformément aux directives stratégiques relatives aux activités de police internationales ;
- b) Soutenir l'action menée au niveau national pour traduire en justice les auteurs des crimes qui alimentent les conflits armés, en particulier des crimes dirigés contre les civils ou le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales, renforcer la sécurité dans les prisons et améliorer l'administration de ces établissements, remettre sur pied les institutions judiciaires et pénitentiaires des États hôtes et entreprendre des initiatives de renforcement de la confiance ;
- c) Aider à la planification, à la création et à l'évaluation de mécanismes visant à soustraire les armes et les personnes au contrôle des groupes armés, faciliter la réintégration d'ex-combattants et d'éléments associés à des groupes armés dans la vie civile, et recenser les enseignements à retenir et prodiguer des conseils sur la question ;
- d) Mener des travaux de recherche et développer des connaissances et des orientations dans les domaines de l'état de droit et de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité, et apporter un soutien stratégique ciblé aux pays qui en font la demande ;
- e) Gérer les plans de lutte antimines afin d'atténuer les menaces liées aux engins explosifs, former le personnel des Nations Unies et renforcer les capacités nationales en matière de neutralisation des explosifs et munitions ;
- f) Déployer rapidement des spécialistes des domaines susmentionnés.

5.I.44 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les institutions chargées de la sécurité et les institutions judiciaires des pays bénéficiaires sont plus efficaces et responsables, et les auteurs des crimes qui alimentent les conflits armés et de crimes dirigés contre le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales sont plus systématiquement traduits en justice ;
- b) La menace que représentent les groupes armés et les engins explosifs est atténuée ;
- c) La paix est durable et les conflits armés sont prévenus ;
- d) Les risques qui pèsent sur les services fournis par les institutions nationales et locales chargées de l'état de droit et de la sécurité sont atténués ;
- e) La continuité des opérations des Nations Unies dans les domaines de la police, de la justice, des affaires pénitentiaires, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité et de l'assistance à la lutte antimines est assurée.

Exécution du programme en 2024

Les auteurs de crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix sont plus systématiquement traduits en justice

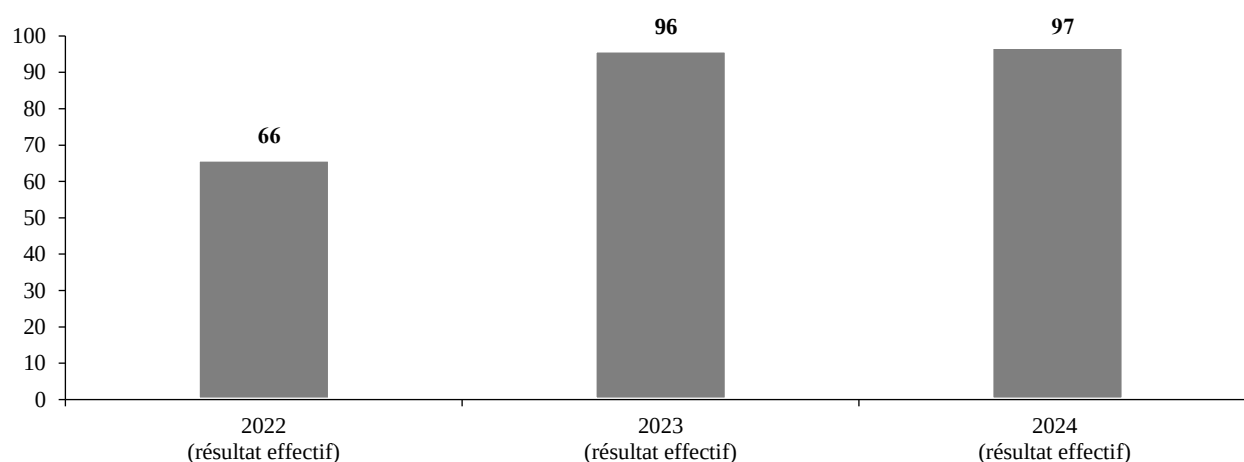
5.I.45 Depuis 1948, 1 075 membres du personnel des Nations Unies prenant part aux opérations de maintien de la paix ont été tués à la suite d'actes de malveillance, dont 339 depuis 2013. Plusieurs

milliers d'autres ont été blessés. De janvier 2020 à décembre 2024, le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis aux autorités du pays hôte au Liban, au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo¹ de procéder à 97 condamnations à la suite du meurtre de 36 membres du personnel des Nations Unies, en application de la résolution [2589 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité sur l'établissement des responsabilités en ce qui concerne les crimes commis contre des membres du personnel de maintien de la paix. C'est un pas important car personne n'avait été condamné dans ces pays pour le meurtre de soldats de la paix des Nations Unies entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2020.

5.I.46 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.I.II).

Figure 5.I.II

Mesure des résultats : nombre de condamnations pour des crimes commis contre des soldats de la paix des Nations Unies depuis 2020 au Liban, au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo^a (résultat cumulatif)



^a Les données pour le Mali incluent les dernières données jusqu'au 31 décembre 2023.

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : les pays fournisseurs de contingents forment des unités militaires bien préparées en vue d'un déploiement dans des environnements présentant des risques élevés liés aux engins explosifs

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

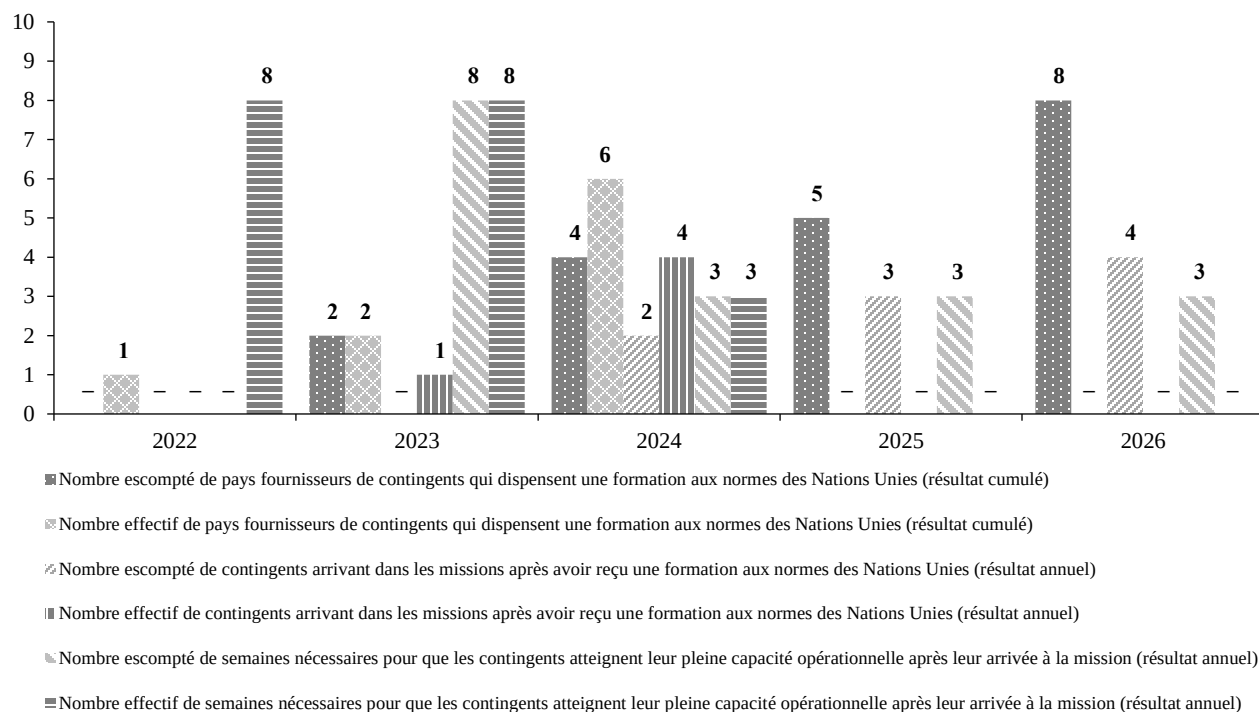
5.I.47 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que six pays fournisseurs de contingents dispensent une formation à l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs conforme aux normes des Nations Unies, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir quatre pays ; à ce que les effectifs de quatre pays fournisseurs de contingents arrivent dans une mission de maintien de la paix après avoir reçu une instruction et un entraînement préalables au déploiement conformes aux normes des Nations Unies, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir deux pays ; à ce que les contingents atteignent leur pleine capacité opérationnelle trois semaines après leur arrivée en mission, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

¹ Dans le cas de la République démocratique du Congo, les statistiques comprennent des condamnations liées à l'assassinat en 2017 de deux experts de l'ONU, qui n'étaient pas membres du personnel de maintien de la paix.

- 5.I.48 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.I.III).

Figure 5.I.III

Mesure des résultats : amélioration de la formation à l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs dispensée par les pays fournisseurs de contingents et réduction du temps nécessaire aux contingents formés pour atteindre leur pleine capacité opérationnelle



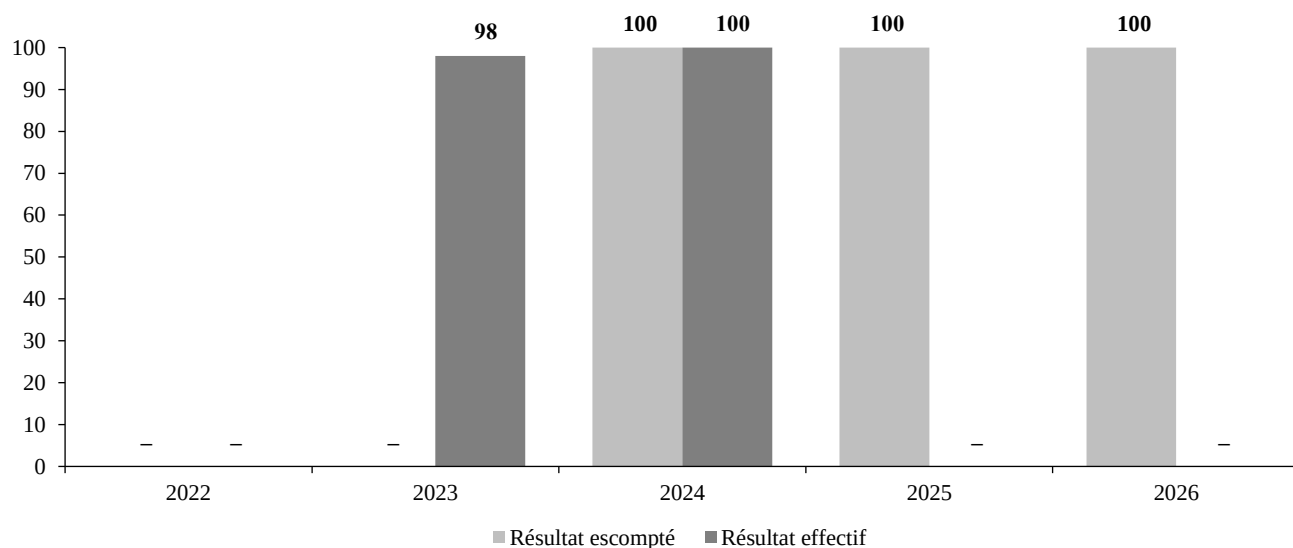
Résultat 2 : amélioration des performances de la police des Nations Unies aux fins d'une meilleure exécution des mandats

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 5.I.49 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 100 % des évaluations des unités de police constituées des Nations Unies reçoivent une note satisfaisante ou supérieure, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.I.50 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.I.IV).

Figure 5.I.IV

Mesure des résultats : pourcentage d'évaluations des unités de police constituées des Nations Unies indiquant un niveau de performance « satisfaisant » ou supérieur (résultat annuel)



Résultat 3 : les États hôtes sont en mesure de poursuivre et de maintenir les progrès en matière d'état de droit et de réforme des institutions chargées de la sécurité pendant et après la transition des missions

Projet de plan-programme pour 2026

- 5.I.51 Les opérations de paix des Nations Unies ont souvent pour mandat de mener des activités de renforcement des capacités et d'autres activités de consolidation de la paix à l'appui de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. Grâce aux capacités permanentes, le travail effectué dans le cadre du sous-programme contribue, notamment, à réunir les acteurs de la paix et du développement, de garantir la cohérence des efforts et de combler le fossé entre les missions des Nations Unies en cours de transition et les mécanismes qui leur succèdent pour assurer la continuité du soutien à l'état de droit.

Enseignements tirés et changements prévus

- 5.I.52 L'enseignement tiré est le suivant : avant, les capacités permanentes concernaient les nouvelles missions, mais désormais, elles sont de plus en plus utilisées dans les cas de transition, du fait de leur nature flexible, qui s'adapte à des contextes nouveaux ou évolutifs. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on élargira encore l'appui à la transition, notamment en fournissant une aide d'urgence à court et à moyen terme, afin de prévenir la reprise du conflit grâce à une assistance ciblée et souple.
- 5.I.53 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.I.11).

Tableau 5.I.11
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour transmet progressivement les processus de désarmement, démobilisation et réintégration à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance, afin de préparer la mise en place du mécanisme de cessez-le-feu au Darfour	La MONUSCO transmet à la Police nationale congolaise une stratégie nationale de lutte contre l'insécurité au Sud-Kivu	En République démocratique du Congo, le programme conjoint de l'ONU et du Gouvernement congolais sur l'état de droit est lancé, et devrait se poursuivre après le retrait de la Mission ; le Conseil national de sécurité a créé la Commission nationale de réforme du secteur de la sécurité Au Mali, les autorités appliquent leur feuille de route pour une réforme durable de la lutte contre la grande criminalité, y compris les infractions liées au terrorisme	Réforme de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, et durabilité des processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre les mines dans deux contextes de transition	Réforme de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, et durabilité des processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre les mines dans deux contextes de transition

Produits

5.I.54 On trouvera dans le tableau 5.I.12 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.I.12
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2024 (résultat escompté)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	26	25	27	27
Réunions d'information à l'intention des États Membres au sujet :				
1. De questions propres aux missions, au terrain ou à la police	14	14	14	14
2. De la lutte antimines	6	6	6	6

Catégorie et sous-catégorie	2024 (résultat escompté)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
3. De l'établissement des responsabilités pour les crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales	3	2	4	4
4. Des questions judiciaires et pénitentiaires	3	3	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	48	57	53	52
5. Compétences techniques en matière de police, dont celles concernant la planification et les réformes, à l'intention des missions ou des opérations sur le terrain	3	3	3	3
6. Besoins en matière de police et capacités et ressources nécessaires (visites d'inspection avant déploiement dans les États Membres)	5	5	5	5
7. Élaboration et gestion de programmes visant à appuyer les systèmes judiciaire et pénitentiaire	2	2	2	2
8. Lutte antimines (fourniture d'un appui technique et consultatif aux missions et aux États Membres aux fins de la conception de programmes de lutte antimines sur le terrain et de la supervision des activités relatives à la question)	9	15	13	13
9. Sensibilisation aux risques dans le cadre des programmes de lutte antimines	15	15	14	11
10. Réforme et gouvernance du secteur de la sécurité (appui aux opérations de paix et aux États Membres dans le cadre d'initiatives de réforme du secteur de la sécurité)	2	2	2	2
11. Évaluation de la capacité de formation des pays fournisseurs de contingents en matière d'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés	5	8	6	8
12. Désarmement, démobilisation et réintégration et lutte contre la violence locale	2	2	3	3
13. Établissement des responsabilités pour les crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales	5	5	5	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	67	59	69	69
14. Séminaires portant sur les mécanismes de sélection nationale aux fins de la préparation opérationnelle, du déploiement et de la formation des policiers hors unités constituées	47	47	47	47
15. Séances de formation à l'intention des futurs chefs des composantes Police	6	6	6	6
16. Séances de formation et ateliers sur les pratiques judiciaires et pénitentiaires – formation préalable au déploiement des spécialistes des questions pénitentiaires, notamment	1	2	3	3
17. Séances de formation et ateliers sur les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales	10	1	10	10
18. Séminaires sur la lutte antimines à l'intention des directeurs de programmes nationaux en la matière	3	3	3	3
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
19. Rapport multidonateurs sur les activités du Service de la lutte antimines	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	24	24	25	25
20. Désarmement, démobilisation et réintégration et lutte contre la violence locale	7	7	7	7
21. Capacités policières stratégiques, plans d'opérations policières, instructions permanentes et concepts d'opération pour les composantes Police	6	6	6	6

Catégorie et sous-catégorie	2024 (résultat escompté)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
22. Activités de police, à l'intention des pays fournisseurs de personnel de police, de la police des Nations Unies et des autorités nationales	4	4	4	4
23. Renforcement de l'appui dans les domaines judiciaire et pénitentiaire	1	1	2	2
24. Réforme et gouvernance du secteur de la sécurité	2	2	2	2
25. Questions liées à la lutte antimines	2	2	2	2
26. Prévention des infractions graves commises contre le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales et enquêtes et poursuites relatives à ces infractions	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec 22 États Membres et fourniture de conseils à ceux-ci dans l'optique de renforcer les capacités de la police nationale et d'autres entités nationales de maintien de l'ordre ; consultations avec 47 groupes d'États Membres, organisations régionales et institutions spécialisées sur les activités de police ; consultations avec 35 États Membres, y compris le Groupe d'Amis du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence locale ; fourniture d'orientations et de conseils techniques à 25 États Membres visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des partenaires locaux en matière de lutte antimines, de gestion des armes et des munitions et d'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés ; consultations et conseils visant à mobiliser l'appui coordonné et intégré des États Membres et des partenaires en faveur des initiatives nationales en matière judiciaire et pénitentiaire ; consultations avec 40 États Membres et fourniture de conseils à ceux-ci sur des questions liées à l'application de la résolution [2589 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité ; et fourniture de conseils à des hauts responsables des services de police des États Membres et d'autres partenaires et actions de sensibilisation à leur intention.

Bases de données et supports numériques : enregistrement des annonces de contributions concernant les unités de police constituées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et compilation des informations relatives au personnel dans le système informatisé de gestion des ressources humaines ; base de données en ligne sur l'établissement des responsabilités pour les crimes commis contre les Casques bleus, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2589 \(2021\)](#).

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : publication en ligne, notamment sur les médias sociaux, de contenus concernant les activités menées dans le cadre du sous-programme.

Sous-programme 4 Politiques, évaluation et formation

Objectif

- 5.I.55 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les résultats et de renforcer l'efficacité des opérations de paix relevant du Département.

Stratégie

- 5.I.56 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du programme, on fera ce qui suit :
- Encourager et faciliter l'élaboration de politiques, l'évaluation, l'apprentissage institutionnel, la formation et la prospective stratégique concernant les questions relatives au maintien de la paix, compte tenu des mesures et décisions figurant dans le Pacte pour l'avenir et de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », et sa stratégie de mise en œuvre, et la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout ;

- b) Aider les opérations de maintien de la paix à mettre en œuvre le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, en tant que partie intégrante du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix ;
- c) Établir, mettre à jour et diffuser des politiques et des orientations pratiques et fournir un appui aux missions dans des domaines thématiques tels que la protection des civils, la violence sexuelle liée aux conflits, la mobilisation de la population visant à soutenir des solutions politiques durables et la protection des enfants, ainsi que l'utilisation de communications stratégiques, la lutte contre les discours de haine, la mésinformation et la désinformation et la diffusion de contenus présentant des informations exactes ;
- d) Renforcer le partage des connaissances et l'élaboration de directives à l'intention des opérations de maintien de la paix, et coordonner l'élaboration de directives destinées au pilier Paix et sécurité et au Département de l'appui opérationnel, en étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département de l'appui opérationnel ;
- e) Renforcer les capacités des spécialistes des politiques et des meilleures pratiques et des points de contact dans les missions sur le terrain par la fourniture de conseils, la coordination et la formation, et continuer d'améliorer les systèmes et l'infrastructure de gestion des connaissances en augmentant le nombre de documents pertinents mis à la disposition des utilisateurs dans ces missions et la qualité de ces documents ;
- f) Apporter un appui aux États Membres qui fournissent du personnel en tenue en nouant une collaboration stratégique aux fins de la constitution de forces et en élargissant les partenariats avec des établissements et des partenaires de formation nationaux et régionaux aux fins de l'organisation d'activités de formation préalable au déploiement et de formations des formateurs ainsi que de la mise au point et de la diffusion en temps voulu de supports généraux comme spécialisés devant servir à l'instruction et à l'entraînement des effectifs des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police avant leur déploiement, en particulier dans les domaines où de nouvelles difficultés se font jour ;
- g) Assurer la formation du personnel civil préalable au déploiement ainsi que la formation à la direction et à la gestion de mission pour toutes les composantes, et aider les missions à organiser des activités de formation en cours de mission en formant leurs formateurs aux compétences opérationnelles et aux compétences d'appui du personnel civil et en tenue ;
- h) Utiliser un système de gestion de la formation accessible aux États Membres pour publier des cours en ligne, enregistrer les participants, dispenser une partie des programmes en ligne et tester les connaissances acquises en amont des séances en présentiel.

5.I.57 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les hauts responsables des missions prennent de meilleures décisions dans des délais plus brefs en se fondant sur des données factuelles fournies par le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, en tant que partie intégrante du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix ;
- b) Les missions exploitent davantage d'informations spécialisées et reçoivent un appui et des conseils politiques thématiques accrus fondés sur les enseignements tirés de l'expérience et leur permettant d'échanger de bonnes pratiques ;
- c) Les équipes de direction, les contingents et les membres du personnel en tenue et du personnel civil étant formés de manière plus régulière, la performance des missions est renforcée de manière durable.

Exécution du programme en 2024

Renforcement de la capacité du personnel en tenue des opérations de paix des Nations Unies d'analyser les discours haineux, la mésinformation et la désinformation

- 5.I.58 L'Assemblée générale (dans sa résolution [76/274](#)) et le Conseil de sécurité [dans sa résolution [2686 \(2023\)](#)] ont reconnu l'impact croissant des discours de haine, de la mésinformation et de la désinformation sur les objectifs stratégiques des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Des informations trompeuses ou manipulées peuvent affecter la crédibilité d'une mission, son accès aux populations vulnérables, sa position dans les mécanismes politiques et sa capacité d'opérer en toute sécurité. Les discours de haine tenus par les parties au conflit et les différents groupes dans les États hôtes peuvent exacerber les tensions et compromettre les processus de paix, augmentant les menaces pesant sur les civils et mettant en péril les efforts déployés pour parvenir à des règlements politiques durables. Dans le cadre du sous-programme, un programme de formation complet a été élaboré, qui comprend des cadres conceptuels, juridiques et opérationnels permettant de doter les commandants et le personnel militaire et policier des connaissances et des compétences nécessaires pour analyser ces menaces. Ce module de formation servira à établir une base pour la mise en place, de façon anticipée, de mesures d'atténuation des risques afin de maintenir la capacité opérationnelle et de garantir la sûreté et la sécurité du personnel.
- 5.I.59 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.I.13).

Tableau 5.I.13
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
Les membres du personnel en tenue et du personnel civil des opérations de maintien de la paix ont échangé des connaissances entre pairs et partagé des pratiques optimales sur le suivi et l'analyse de la mésinformation et de la désinformation, ainsi que sur la lutte contre ces phénomènes	Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont eu accès à des supports de formation généraux visant à lutter contre les discours haineux, la mésinformation et la désinformation dans les opérations de paix	Toutes les unités militaires et de police des missions de maintien de la paix des Nations Unies ont eu accès aux connaissances et aux compétences nécessaires pour analyser les discours haineux, la mésinformation et la désinformation

Résultats escomptés pour 2026

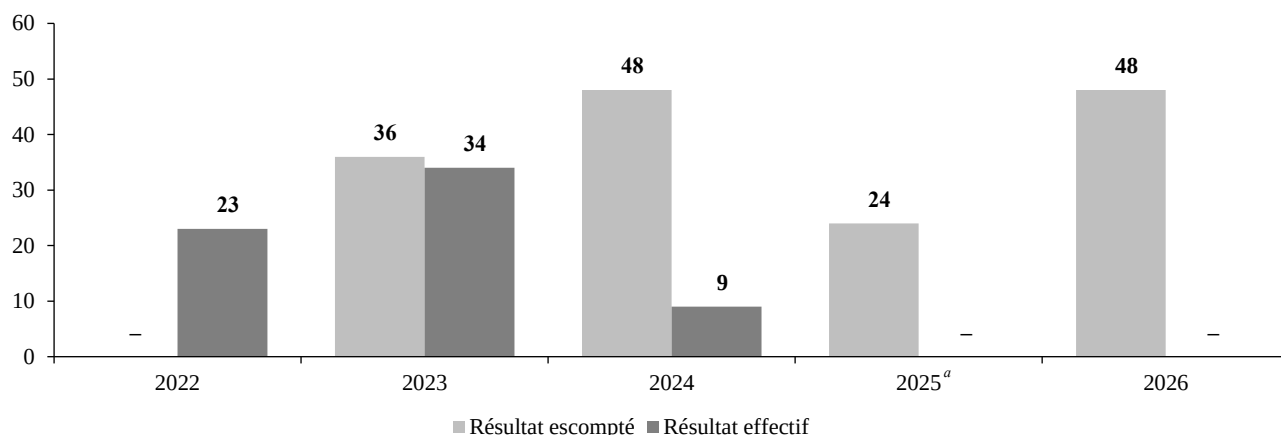
Résultat 1 : les pays fournisseurs de contingents forment des bataillons d'infanterie conformément aux normes des Nations Unies

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 5.I.60 Le travail réalisé dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 9 pays fournisseurs de contingents déploient des bataillons d'infanterie formés conformément aux normes des Nations Unies, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 48 pays, car, les besoins opérationnels ayant évolué, il a été décidé de revoir le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies. De nouveaux supports ont été élaborés en 2024 et le lancement de supports de formation spécialisée mis à jour et adaptés aux nouvelles orientations et exigences est prévu pour 2025 et 2026.
- 5.I.61 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.I.V).

Figure 5.I.V

Mesure des résultats : nombre de pays fournisseurs de contingents déployant des bataillons d'infanterie formés conformément aux normes des Nations Unies (résultat cumulé)



^a La cible fixée pour 2025 a été modifiée du fait de la révision du Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies.

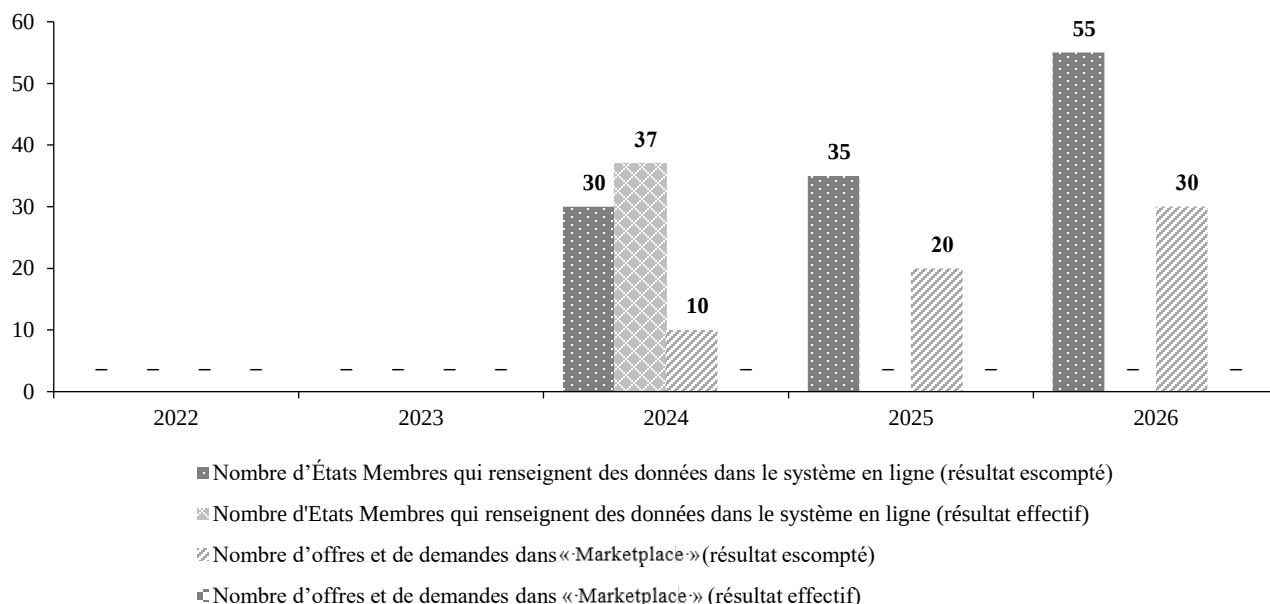
Résultat 2 : plateforme en ligne visant à favoriser la collaboration directe entre États Membres sur la préparation du personnel de maintien de la paix

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 5.I.62 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 37 États Membres renseignent leurs données relatives à la formation et au renforcement des capacités en matière de maintien de la paix dans le système en ligne du mécanisme de coordination souple, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 30 États Membres.
- 5.I.63 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué à la mise en place de la fonctionnalité « Marketplace » et à une campagne de sensibilisation des utilisateurs, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 10 offres et demandes de formation et de renforcement des capacités publiées dans « Marketplace », du fait de retards dans la mise en service de cette fonctionnalité liés à la mise en place des normes de cybersécurité et au contrôle de la qualité.
- 5.I.64 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.I.VI).

Figure 5.I.VI

Mesure des résultats : nombre d'États Membres qui renseignent leurs données relatives à la formation et au renforcement des capacités en matière de maintien de la paix dans le système en ligne du mécanisme de coordination souple, et nombre d'offres et de demandes formulées grâce à la fonctionnalité « Marketplace »



Résultat 3 : les capacités d'analyse et de planification des bureaux extérieurs s'améliorent, ce qui leur permet de faire face à la dynamique des conflits locaux et de promouvoir des solutions politiques

Projet de plan-programme pour 2026

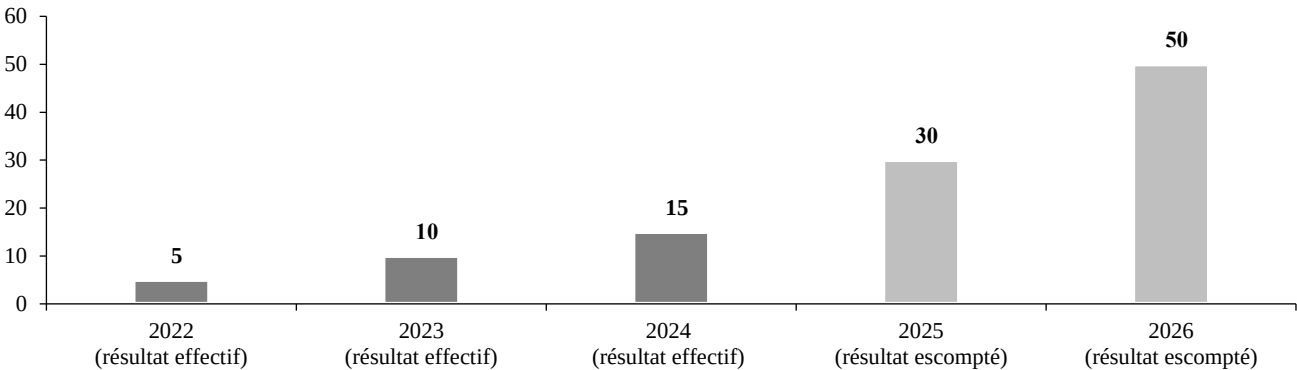
- 5.I.65 Une caractéristique des opérations de maintien de la paix dans des contextes complexes est la présence de bureaux locaux intégrés, qui permettent aux composantes civiles et en tenue d'exécuter leur mandat pour venir en aide aux populations dans le besoin et appuyer les structures de gouvernance légitimes afin de s'attaquer aux facteurs de conflit et aux menaces qui pèsent sur les civils. Dans le cadre du sous-programme, une enquête a été menée sur la manière dont les opérations de maintien de la paix abordaient les conflits locaux. Il en est ressorti que les bureaux locaux étaient en première ligne de l'action menée par les entités des Nations Unies face aux conflits locaux, mais que les mesures prises étaient souvent réactives et appliquées de façon décousue, ce qui nuisait à la cohérence opérationnelle. En 2021, dans le cadre du sous-programme, un nouvel outil d'analyse et de planification des conflits locaux a été lancé.

Enseignements tirés et changements prévus

- 5.I.66 L'enseignement tiré est le suivant : les connaissances approfondies et l'excellente capacité d'analyse des différentes composantes des bureaux locaux étaient rarement mises en commun dans le cadre d'un processus analytique conjoint afin de parvenir à une compréhension commune des problèmes et à un accord sur les principales priorités communes. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'inspirera des activités de formation de formateurs précédentes et on organisera une série de formations pour les chefs de bureaux locaux et d'exercices sur le terrain dans le cadre d'opérations multidimensionnelles de grande envergure afin de promouvoir l'acquisition de compétences d'analyse et de planification et de généraliser l'utilisation de l'analyse et de la planification des conflits locaux dans tous les bureaux locaux de maintien de la paix confrontés à une dynamique de conflit local, en vue de réduire les niveaux de violence et les pertes en vies humaines parmi les civils.

5.I.67 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.I.VII).

Figure 5.I.VII
Mesure des résultats : pourcentage du personnel des missions chargé des conflits locaux utilisant l'outil d'analyse et de planification des conflits locaux



Produits

5.I.68 On trouvera dans le tableau 5.I.14 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.I.14
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2024 (résultat escompté)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	38	38	40	40
2. Séances du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	34	34	36	36
3. Séances de la Quatrième Commission	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	5	5	5
4. Protection des civils, protection de l'enfance, mobilisation de la population, violence sexuelle liée aux conflits, planification des politiques, partenariats et constitution des forces	5	5	5	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	424	493	425	425
5. Ateliers organisés à l'intention des États Membres, des organismes régionaux spécialisés dans la formation au maintien de la paix et les politiques relatives au maintien de la paix et des missions sur le terrain et consistant à fournir une orientation stratégique, à dispenser une formation des formateurs et à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, des méthodes de formation et des supports et le recensement des lacunes en matière de formation	367	435	367	367
6. Activités de formation à la direction, à la gestion et à l'administration organisées à l'intention des cadres civils et en tenue des missions sur le terrain et des bureaux d'appui, des États Membres et des organisations régionales	47	47	47	47

Titre II Affaires politiques

Catégorie et sous-catégorie	2024 (résultat escompté)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
7. Ateliers organisés à l'intention des conseillers et coordonnateurs spéciaux des missions aux fins du partage des connaissances et de la formation sur les questions transversales relatives au maintien de la paix	10	11	10	10
8. Ateliers organisés à l'intention de l'Union européenne et de ses États membres concernant l'appui opérationnel aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	—	—	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	36	36	34	39
9. Documents d'orientation, instructions permanentes, rapports techniques, rapports sur les enseignements tirés de l'expérience et supports de formation établis à l'intention des États Membres et des missions sur le terrain et portant sur tous les aspects du maintien de la paix	32	32	30	35
10. Moyens nécessaires aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultation, conseil et action en faveur de telle ou telle cause : exposés et séances d'information sur les questions de maintien de la paix à l'intention des États Membres ; fourniture de conseils spécialisés sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales et aux organisations non gouvernementales.				
Bases de données et supports numériques : Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui participe du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix ; Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; Système de gestion des connaissances relatives aux unités mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix ; portail de ressources sur le maintien de la paix, accessibles à tous les États Membres.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletins d'information sur la gestion des connaissances destinés à 15 000 membres du personnel ; et bulletins d'information sur la formation destinés à environ 120 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et à leurs établissements de formation.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

Vue d'ensemble

5.I.69 On trouvera dans les tableaux 5.I.15 à 5.I.17 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Table 5.I.15

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	6 049,6	6 317,5	—	—	—	—	—	—	6 317,5
Autres dépenses de personnel	102,0	127,4	—	480,0	—	480,0	480,0	376,8	607,4
Dépenses de représentation	—	1,7	—	—	—	—	—	—	1,7
Voyages du personnel	29,1	26,9	—	10,0	—	10,0	10,0	37,2	36,9
Services contractuels	231,6	148,6	—	—	74,6	74,6	74,6	50,2	223,2
Frais généraux de fonctionnement	41,1	95,9	—	—	(61,6)	(61,6)	(61,6)	(64,2)	34,3
Fournitures et accessoires	2,3	41,9	—	—	(21,1)	(21,1)	(21,1)	(50,4)	20,8
Mobilier et matériel	2,0	—	—	—	8,1	8,1	8,1		8,1
Total	6 457,7	6 759,9	—	490,0	—	490,0	490,0	7,2	7 249,9

^a Non compris un montant de 28 200 dollars au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses donnée au Secrétaire général par l'Assemblée générale au paragraphe 1 a) de sa résolution 78/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Table 5.I.16

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2 et 9 G(AC)
Ressources proposées pour 2026	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2 et 9 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA : secrétaire général(e) adjoint(e).

Table 5.I.17

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	3	—	—	—	—	3
D-2	4	—	—	—	—	4
D-1	4	—	—	—	—	4
P-5	3	—	—	—	—	3
P-3	1	—	—	—	—	2
P-2/1	2	—	—	—	—	2
Total partiel	18	—	—	—	—	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	9	—	—	—	—	9
Total partiel	9	—	—	—	—	9
Total	27	—	—	—	—	27

5.I.70 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 5.I.18 à 5.I.20 et dans la figure 5.I.VIII.

5.I.71 Comme le montrent les tableaux 5.I.18 1) et 5.I.19 1), les ressources proposées pour 2026 s'élèvent globalement à 7 222 900 dollars, soit une augmentation par rapport au budget approuvé pour 2025. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Table 5.I.18

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	881,7	827,8	—	250,0	—	250,0	30,2	1 077,8
C. Programme de travail								
1. Opérations	3 339,7	3 534,3	—	—	—	—	—	3 534,3
2. Questions militaires	505,7	576,6	—	—	—	—	—	576,6
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	1 057,6	955,5	—	—	—	—	—	955,5

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
4. Politiques, évaluation et formation	317,7	451,9	—	240,0	—		240,0	53,1	691,9
Total partiel (C)	5 248,9	5 518,3	—	240,0	—		240,0	4,3	5 758,3
D. Appui au programme	355,3	413,8	—	—	—		—	—	413,8
Total partiel (I)	6 457,7	6 759,9	—	490,0	—		490,0	7,2	7 249,9

^a Non compris un montant de 28 200 dollars au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses donnée au Secrétaire général par l'Assemblée générale au paragraphe 1 a) de sa résolution 78/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (estimations)	Variation	Pourcentage	2026 (prévisions)
A. Organes directeurs					
B. Direction exécutive et administration	15 532,1	16 072,0	1 262,9	7,9	17 334,9
C. Programme de travail					
1. Opérations	12 091,0	11 720,7	951,8	8,1	12 672,5
2. Questions militaires	30 237,0	30 041,8	2 371,1	7,9	32 412,9
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	24 182,9	25 305,6	9 652,5	38,1	34 958,1
4. Politiques, évaluation et formation	15 142,6	14 591,7	1 096,9	7,5	15 688,6
Total partiel (C)	81 653,5	81 659,8	14 072,3	17,2	95 732,1
D. Appui au programme	3 063,2	3 283,0	78,4	2,4	3 361,4
Total partiel (2)	100 248,8	101 014,8	15 413,6	15,3	116 428,4

3) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (estimations)	Variation	Pourcentage	2026 (prévisions)
A. Organes directeurs					
B. Direction exécutive et administration	12 392,8	11 712,9	—	—	11 712,9
C. Programme de travail					
1. Opérations	57,0	48,0	—	—	48,0
2. Questions militaires	868,4	801,2	(201,3)	(25,1)	599,9
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	40 979,2	47 745,0	—	—	47 745,0

Titre II Affaires politiques

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2024 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2026 (prévisions)</i>
4. Politiques, évaluation et formation	11 377,1	13 727,6	–	–	13 727,6
Total partiel (C)	53 281,7	62 321,8	(201,3)	(0,3)	62 120,5
D. Appui au programme	1 008,4	1 247,1	–	–	1 247,1
Total partiel (3)	66 682,9	75 281,8	(201,3)	(0,3)	75 080,5
Total (1 + 2 + 3)	173 389,4	183 056,5	15 702,2	8,6	198 758,7

Table 5.I.19

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2026, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Changements</i>					<i>2026 (ressources proposées)</i>
	<i>2025 (ressources approuvées)</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	3	–	–	–	–	3
C. Programme de travail						
1. Opérations	15	–	–	–	–	15
2. Questions militaires	3	–	–	–	–	3
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	3	–	–	–	–	3
4. Politiques, évaluation et formation	3	–	–	–	–	3
Total partiel (C)	27	–	–	–	–	27
D. Appui au programme	–	–	–	–	–	–
Total partiel (1)	27	–	–	–	–	27

 2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2025 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>2026 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	74	–	74
C. Programme de travail			
1. Opérations	52	1	53
2. Questions militaires	126	2	128
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	108	43	151
4. Politiques, évaluation et formation	59	1	60
Total partiel (C)	345	47	392

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2025 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>2026 (prévisions)</i>
D. Appui au programme	7	—	7
Total partiel (2)	426	47	473

3) Ressources extrabudgétaires

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2025 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>2026 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	27	—	27
C. Programme de travail			
1. Opérations	—	—	—
2. Questions militaires	—	—	—
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	58	—	58
4. Politiques, évaluation et formation	20	—	20
Total partiel (C)	105	—	105
D. Appui au programme	7	—	7
Total partiel (3)	112	—	112
Total (1 + 2 + 3)	565	47	612

Table 5.I.20

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

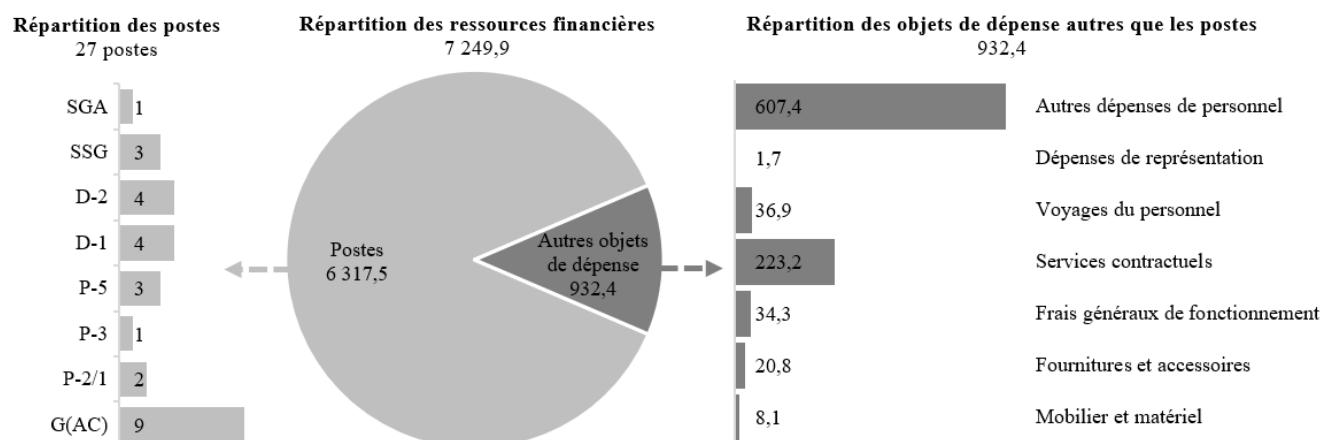
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	6 049,6	6 317,5	—	—	—	—	—	6 317,5
Autres objets de dépense	408,1	442,4	—	490,0	—	490,0	110,8	932,4
Total	6 457,7	6 759,9	—	490,0	—	490,0	6,8	7 249,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	—	—	—	—	—	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—	9
Total		27	—	—	—	—	—	27

^a Non compris un montant de 28 200 dollars au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses donnée au Secrétaire général par l'Assemblée générale au paragraphe 1 a) de sa résolution 78/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 5.II.VIII
Répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Nouveaux mandats et mandats élargis

5.I.72 Comme le montre le tableau 5.I.18 1), les changements entraînent une augmentation de 490 000 dollars, qui s'explique comme suit :

- Direction exécutive et administration** (augmentation de 250 000 dollars). L'augmentation de 250 000 dollars proposée au titre des autres dépenses de personnel (249 000 dollars) et des voyages du personnel (10 000 dollars) permettrait au Bureau du Secrétaire général adjoint de faire appel à du personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui l'aiderait à mener l'étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies, en tenant compte des enseignements tirés des processus de réforme antérieurs et en cours, et à soumettre à l'examen des États Membres des recommandations stratégiques et pragmatiques sur la manière dont la panoplie des outils dont dispose l'Organisation des Nations Unies peut être adaptée face à l'évolution des besoins, afin de pouvoir trouver des réponses plus souples et mieux adaptées face aux défis existants, émergents et à venir, comme demandé dans la résolution 79/1 de l'Assemblée générale sur le Pacte pour l'avenir. Il serait fait appel à du personnel temporaire en fonction des besoins pour communiquer avec les États Membres et d'autres parties prenantes et obtenir leur aide sur différents aspects traités dans l'étude. Les crédits couvriraient les voyages du Secrétaire général adjoint sur le terrain et les activités de liaison menées avec les États Membres dans le cadre de l'étude. Il s'agit de crédits non renouvelables ne valant que pour la durée de l'examen qui aura lieu en 2026 ;
- Sous-programme 4 (Politiques, évaluation et formation)** (augmentation de 240 000 dollars). L'augmentation de 240 000 dollars qui est proposée au titre des autres dépenses de personnel permettrait de doter le sous-programme du personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire à la conduite de l'étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 79/1, comme indiqué au paragraphe 5.I.72 a). Le personnel temporaire auquel il serait ainsi fait appel jouerait un rôle clé dans l'établissement des conclusions de l'étude, des recommandations politiques et des stratégies de mise en œuvre, ce qui aiderait à faire cadrer les activités de maintien de la paix avec les objectifs du Pacte pour l'avenir et avec les politiques plus générales de l'Organisation.

L'étude sera menée en étroite coordination avec la Division des politiques et de la médiation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Le travail consistera à organiser, à coordonner et à diriger des consultations avec les principales parties prenantes, à faire des recherches documentaires et à synthétiser les informations afin de fournir des conseils complets et solidement étayés. Les ressources demandées sont des crédits non renouvelables ne valant que pour la durée de l'examen qui aura lieu en 2026.

Quotes-parts hors budget ordinaire

- 5.I.73 Comme le montrent les tableaux 5.I.18 2) et 5.I.19 2), les quotes-parts hors budget ordinaire se chiffrent à 116 428 400 dollars. Ces ressources s'ajouteront à celles du budget ordinaire et permettront de financer les dépenses prévues dans le rapport publié sous la cote [A/79/783](#).

Ressources extrabudgétaires

- 5.I.74 Comme le montrent les tableaux 5.I.18 3) et 5.I.19 3), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 75 080 500 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront principalement à financer 112 postes [2 D-1, 13 P-5, 36 P-4, 34 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1°C) et 18 G(AC)]. En outre, des ressources affectées à des objets de dépense autres que les postes viendront appuyer le programme de lutte antimines de l'ONU, la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, l'innovation et la transformation numériques, la concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, la gestion efficace des armes, le renforcement des capacités régionales et l'exécution des mandats relatifs aux violences sexuelles liées aux conflits.
- 5.I.75 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Direction exécutive et administration

- 5.I.76 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint, le Groupe des questions de genre, le Groupe de l'évaluation et de la planification intégrées, le Bureau du Directeur du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et le Bureau de la Directrice de la coordination et des services partagés.
- 5.I.77 Les principales attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :
- a) diriger et gérer les opérations placées sous la responsabilité du Département, y compris dans l'exercice de fonctions politiques, administratives et de fonctions de gestion des programmes et de direction, et leur fournir des orientations politiques, générales et stratégiques ;
 - b) formuler des directives et des orientations politiques à l'intention des opérations de maintien de la paix conformément aux mandats reçus du Conseil de sécurité ;
 - c) faire des recommandations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur toutes les questions relatives aux activités de maintien de la paix et sur les orientations futures concernant notamment les stratégies, les politiques générales et les initiatives de rétablissement de la paix, de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de transition (au moyen de partenariats conclus avec les organisations régionales et d'autres partenaires des opérations de maintien de la paix) et de protection des civils ;
 - d) entretenir des contacts de haut niveau avec les parties aux conflits et les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, et avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les pays apportant un appui financier, aux fins de l'exécution des activités prescrites par le Conseil ;
 - e) apporter un appui aux opérations de maintien de la paix.

- 5.I.78 Le Groupe de l'évaluation et de la planification intégrées consolidera les mécanismes d'analyse et de planification au Siège et dans les missions et fournira les orientations, la formation et le soutien nécessaires aux mécanismes de planification, conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Le Groupe des questions de genre continuera de faciliter la concrétisation des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et des femmes et de la paix et de la sécurité en employant divers moyens, notamment la formulation de conseils stratégiques, l'élaboration de directives de politique générale, le renforcement des capacités, la gestion des connaissances, la production de données probantes, la conduite d'analyses des questions de genre et l'intégration systématique des questions de genre, ainsi qu'en apportant un soutien opérationnel et technique aux opérations de maintien de la paix.
- 5.I.79 Le Bureau du Directeur du partenariat stratégique pour le maintien de la paix continuera de procéder aux examens des opérations de maintien de la paix demandés par l'Assemblée générale. En particulier, il continuera de coordonner et de piloter la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies avec le Siège et toutes les missions à haut risque et mènera des études intégrées et des analyses après action.
- 5.I.80 Le Bureau de la Directrice de la coordination et des services partagés, qui relève des Secrétaires généraux adjoints du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, se compose du Service administratif commun, de la Section de l'appui à la haute direction, du Centre de situation, de la Section de la communication stratégique, du Groupe de la coordination pour les questions de sécurité, du Groupe de la gestion de l'information et des Services d'enregistrement. Il continuera d'appuyer les opérations de maintien de la paix pour ce qui est de renforcer la résilience organisationnelle et la gestion des crises et d'améliorer la communication de l'information, ainsi que les capacités et les produits d'analytique. Il poursuivra ses activités de communication stratégique en faveur du maintien de la paix en mettant particulièrement l'accent sur les médias sociaux et sur la lutte contre la désinformation et la désinformation. Il coordonnera les procédures de sélection et d'accompagnement des hauts responsables des missions et continuera de mener des activités de communication en vue d'élargir et de diversifier le vivier de candidates et de candidats.
- 5.I.81 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il continuera de recourir aux moyens électroniques de conservation des dossiers et de communication, afin de réduire le nombre de documents imprimés ou photocopiés et l'archivage de documents sur papier. Il prévoit également d'améliorer la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, notamment en éliminant ces déchets de manière écologique.
- 5.I.82 On trouvera dans le tableau 5.I.21 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Département a continué de recourir à diverses méthodes de communication pour sensibiliser son personnel à l'importance qu'il y avait à planifier les voyages aussi tôt que possible et à appliquer les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Les responsables sont également tenus de prendre des mesures préventives et correctrices.

Table 5.I.21
Respect des délais
(Pourcentage)

	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux effectif)	2025 (taux prévu)	2026 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	33	33	66	100	100

- 5.I.83 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 1 077 800 dollars et font apparaître une augmentation de 250 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera au paragraphe 5.I.72 a) des explications sur les changements qui sont proposés. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.I.22 et la figure 5.I.IX.

Table 5.I.22

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

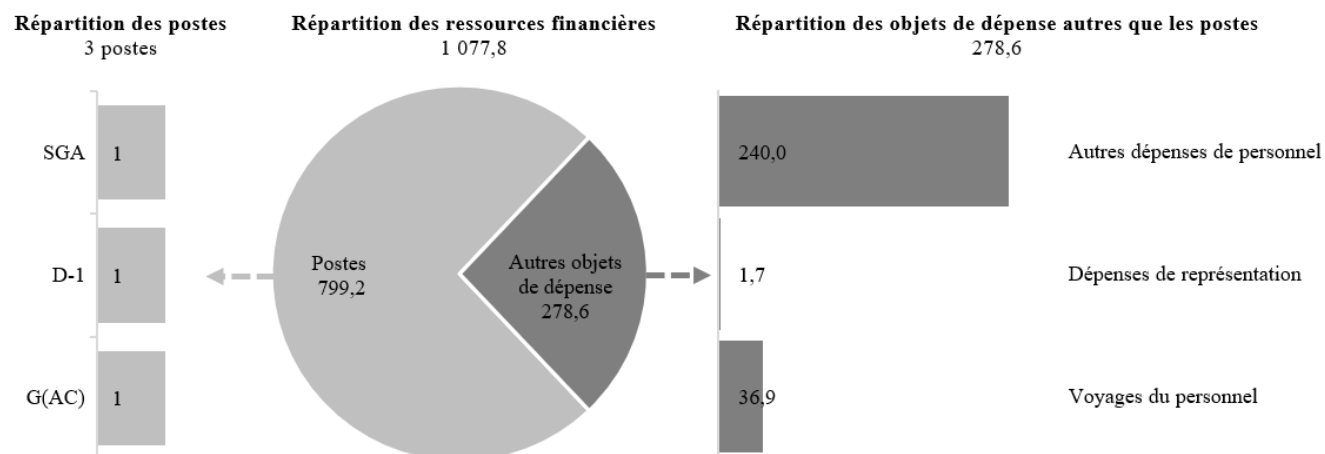
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	846,5	799,2	—	—	—	—	—	799,2
Autres objets de dépense	35,2	28,6	—	250,0	—	250,0	873,8	278,6
Total	881,7	827,8	—	250,0	—	250,0	30,2	1 077,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 5.II.IX

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Programme de travail

Sous-programme 1 Opérations

5.I.84 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 3 534 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.I.23 et la figure 5.I.X.

Table 5.I.23

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

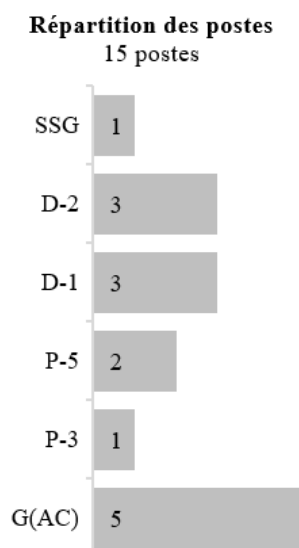
	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 325,0	3 534,3	—	—	—	—	—	3 534,3
Autres objets de dépense	14,7	—	—	—	—	—	—	—
Total	3 339,7	3 534,3	—	—	—	—	—	3 534,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	—	—	—	—	—	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	—	—	—	—	—	5
Total		15	—	—	—	—	—	15

^a Non compris un montant de 28 200 dollars au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses donnée au Secrétaire général par l'Assemblée générale au paragraphe 1 a) de sa résolution [78/255](#) relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 5.II.X

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 2

Questions militaires

5.I.85 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 576 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.I.24 et la figure 5.I.XI.

Table 5.I.24

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

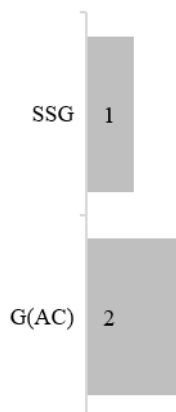
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	505,0	576,6	—	—	—	—	—	—	576,6
Autres objets de dépense	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	505,7	576,6	—	—	—	—	—	—	576,6
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	—	—	—	—	—	—	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	—	2
Total		3	—	—	—	—	—	—	3

Figure 5.II.XI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

Répartition des postes
3 postes**Sous-programme 3****État de droit et institutions chargées de la sécurité**

5.I.86 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 955 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.I.25 et la figure 5.I.XII.

Table 5.I.25

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

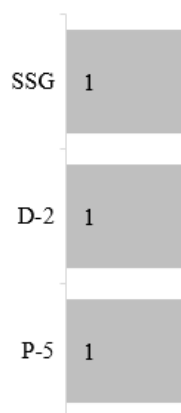
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 055,4	955,5	—	—	—	—	—	955,5
Autres objets de dépense	2,2	—	—	—	—	—	—	—
Total	1 057,6	955,5	—	—	—	—	—	955,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		—	—	—	—	—	—	—
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 5.II.XII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Répartition des postes
3 postes****Sous-programme 4
Politiques, évaluation et formation**

5.I.87 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 691 900 dollars et font apparaître une augmentation de 240 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera au paragraphe 5.I.72 b) des explications sur les changements qui sont proposés. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.I.26 et la figure 5.I.XIII.

Table 5.I.26

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

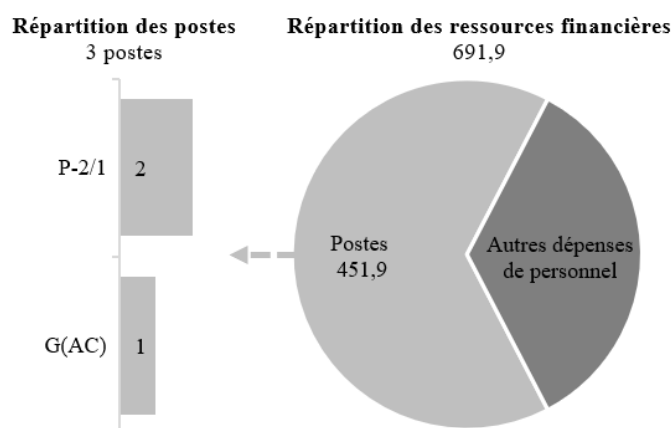
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	317,7	451,9	—	—	—	—	—	451,9
Autres objets de dépense	—	—	—	240,0	—	240,0	—	240,0
Total	317,7	451,9	—	240,0	—	240,0	53,1	691,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 5.II.XIII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Appui au programme**

- 5.I.88 La composante Appui au programme comprend le Service administratif du Département des opérations de paix. Celui-ci fournit les services centralisés d'administration et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités du Département. Il apporte son concours au Secrétaire général adjoint aux fins de l'établissement des plans-programmes, de l'établissement et du suivi de l'exécution du budget-programme, de la gestion des fonds d'affectation spéciale et des ressources extrabudgétaires, des services d'appui touchant l'utilisation optimale des ressources humaines et de la planification, du contrôle et de la coordination des ressources nécessaires à l'administration générale. Le Service administratif fournit également un soutien logistique au Département, notamment en ce qui concerne le remplacement des logiciels, du matériel informatique et du matériel de communication, la gestion des biens et la gestion des espaces de bureau.
- 5.I.89 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 413 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.I.27 et la figure 5.I.XIV.

Table 5.I.27

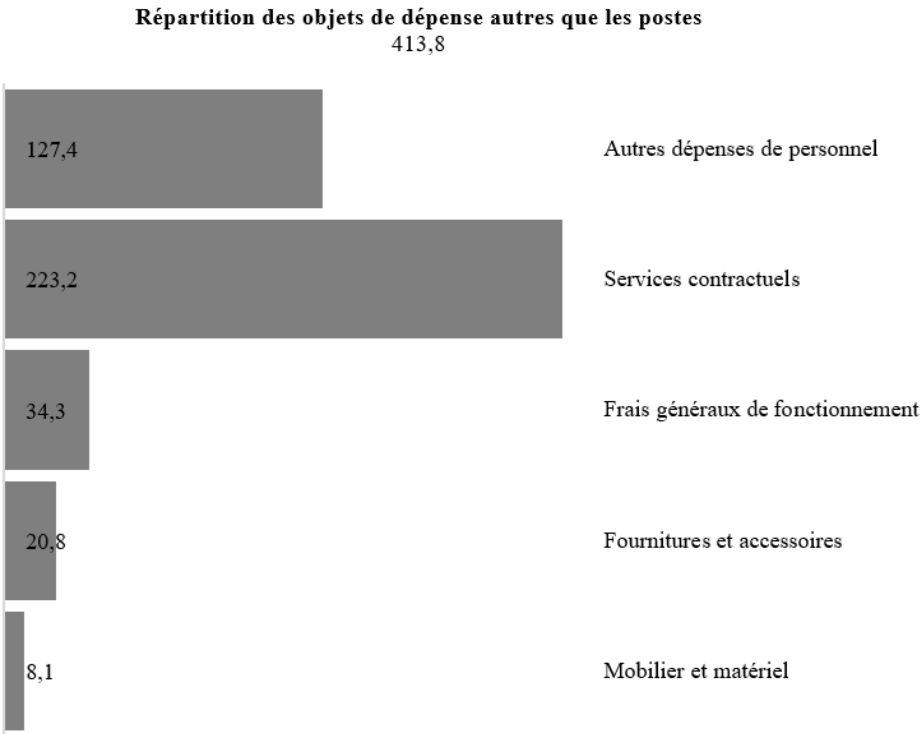
Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres objets de dépense	355,3	413,8	—	—	—	—	—	413,8
Total	355,3	413,8	—	—	—	—	—	413,8

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		—	—	—	—	—	—	—	—
Agents des services généraux et des catégories apparentées		—	—	—	—	—	—	—	—
Total		—	—	—	—	—	—	—	—

Figure 5.II.XIV
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2026
 (En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



II. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 5.II.1 L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a pour mission d'aider les parties à surveiller l'application et le respect des dispositions des conventions d'armistice de 1949. Il tire son mandat des résolutions et décisions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [50 \(1948\)](#), [54 \(1948\)](#) et [73 \(1949\)](#). En vertu de la résolution [73 \(1949\)](#), l'équipe d'observateurs militaires qui aidait le Médiateur des Nations Unies à surveiller la trêve en Palestine en application de la résolution [50 \(1948\)](#) est devenue l'ONUST, lequel a été chargé de surveiller l'application des conventions d'armistice par les parties au conflit arabo-israélien. Après les guerres de 1956, 1967 et 1973, les fonctions des observateurs se sont adaptées à l'évolution de la situation.
- 5.II.2 L'ONUST mène en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne des activités visant à maintenir la structure de liaison régionale établie par les conventions d'armistice. Il dépêche également des observateurs militaires qualifiés auprès de la FNUOD et de la FINUL.

Programme de travail

Objectif

- 5.II.3 L'objectif auquel l'ONUST contribue est d'assurer le respect des conventions d'armistice de 1949 et des accords connexes.

Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 5.II.4 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'ONUST s'emploiera à :
- a) Dépêcher des observateurs militaires qualifiés auprès de la FNUOD et de la FINUL pour les aider à s'acquitter de leur mandat au moyen d'observations, d'enquêtes, d'inspections et de rapports précis et opportuns. Il fournira un appui à toutes les antennes et à tous les bureaux de liaison dans les domaines de l'administration, de la logistique, des communications et de la sécurité ;
 - b) Assurer la liaison régionale en maintenant un dialogue stratégique et des échanges réguliers avec les parties ainsi qu'avec de hauts représentants des pays fournisseurs de contingents et d'autres États Membres dans la zone visée par le mandat, de même qu'une liaison régulière par l'intermédiaire de ses bureaux situés en Égypte, au Liban et en République arabe syrienne, et, depuis son quartier général, avec Israël et la Jordanie ;
 - c) Fournir des évaluations régionales afin de faciliter l'analyse et la prise de décisions éclairées au niveau stratégique par différents intervenants, qu'il s'agisse de l'Organisation, des partenaires du maintien de la paix ou des acteurs régionaux, et appuyer les partenariats de maintien de la paix en coordination avec d'autres entités des Nations Unies ;
 - d) Organiser des séminaires et des séances d'information avec les parties prenantes régionales, des groupes de réflexion et de hauts représentants des pays fournisseurs de contingents et d'autres États Membres.

5.II.5 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) La mise en place de canaux de communication fiables et de relations de confiance avec les parties, permettant de régler les conflits, de réduire les tensions, de prévenir les malentendus qui pourraient dégénérer en conflit transfrontalier et de renforcer les réseaux de liaison et d'information avec les représentants des communautés nationales et locales et avec les acteurs qui jouissent d'une influence dans les zones d'intérêt ;
- b) Une meilleure connaissance de la situation et une prise de décisions éclairées par les autres entités des Nations Unies, permettant d'accroître l'incidence des présences régionales des Nations Unies ;
- c) Un renforcement de la coopération et une meilleure compréhension des questions régionales transversales parmi les partenaires régionaux.

5.II.6 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :

- a) Toutes les parties aux conventions d'armistice de 1949 et aux accords connexes coopèrent avec l'ONUST pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions ;
- b) Toutes les parties demeurent disposées à régler leurs différends et à coopérer avec l'ONU pour lui permettre d'exécuter le mandat défini par le Conseil de sécurité.

5.II.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités et la coordination et la liaison interorganisations, l'ONUST encouragera la coopération avec une série d'entités nationales, régionales et internationales. Il coopèrera avec les organisations nationales et régionales concernées et collaborera étroitement avec ses partenaires régionaux de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, les coordonnateurs et coordonnatrices des opérations humanitaires, les systèmes de gestion de la sécurité des Nations Unies et les organismes concernés dans les cinq pays où il opère, l'objectif étant de faciliter la mise en commun et la vérification des informations provenant du terrain, d'intégrer les évaluations, de garantir la cohérence des messages clés des Nations Unies et d'exploiter les synergies pour accroître la valeur collective des présences régionales des Nations Unies dans la région. La coopération stratégique se fera à plusieurs niveaux : par des consultations régulières et des activités intermissions menées avec les chefs de missions et d'institutions, ainsi qu'au niveau opérationnel. De plus, l'ONUST redoublera d'efforts pour communiquer des informations et analyser les tendances régionales ayant une incidence sur l'exécution des mandats des entités des Nations Unies, notamment dans le cadre d'activités de conseil et de coordination intermissions.

5.II.8 L'ONUST continuera de prendre en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il veillera notamment à inclure des observatrices militaires dans ses opérations et des assistantes linguistiques dans ses activités.

Activités d'évaluation

5.II.9 Le bureau a mené une évaluation, qui s'est achevée en 2024 et a servi de base au plan-programme pour 2026, pour déterminer comment les connaissances institutionnelles étaient conservées et passaient du personnel civil et en tenue sortant au personnel entrant.

5.II.10 Pour donner suite aux conclusions de cette évaluation, l'ONUST normalisera le transfert des connaissances institutionnelles au personnel des missions. Certains documents clés propres à chacun des postes fonctionnels de la mission seront compilés, par exemple les contacts importants et des conseils pour améliorer les processus de transfert et de prise en charge de la mission et assurer une continuité efficace et effective des fonctions. L'ONUST mettra en place une plateforme électronique pour numériser le transfert des connaissances institutionnelles et rationaliser ces processus, et révisera les instructions permanentes pour s'assurer qu'elles tiennent compte des recommandations issues de l'évaluation.

- 5.II.11 L'ONUST prévoit pour 2026 une évaluation sur les formations initiales et continues dans les antennes des missions.

Exécution du programme en 2024

Ajustement de la présence des observateurs militaires de l'ONUST en fonction de l'évolution des conditions de sécurité

- 5.II.12 Pour faire face à la détérioration de la sécurité au Liban, la mission a adapté le dispositif des observateurs militaires de l'ONUST afin d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel, notamment en mettant en œuvre des stratégies de déploiement souples, par exemple en coordination avec la FINUL, en ajustant les patrouilles, en renforçant la sécurité des bureaux locaux et en améliorant la coordination avec les acteurs locaux et internationaux. Grâce à cette flexibilité, l'organisme a pu également poursuivre ses activités concernant le Golan, en coordination avec la FNUOD, à savoir surveiller les violations dans la zone de séparation et le long de la ligne de cessez-le-feu, établir des rapports et mener des inspections et des enquêtes, en toute sécurité. Ces ajustements proactifs ont montré l'attachement de l'ONUST à assurer la continuité opérationnelle et la protection du personnel dans des conditions de sécurité difficile.
- 5.II.13 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.II.1).

Tableau 5.II.1
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
—	—	Observations ponctuelles, rapports précis et présence constante dans un environnement sous haute tension

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : plus grande confiance dans la prise de décision par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement grâce à l'amélioration des activités d'observation

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 5.II.14 L'ONUST a contribué à la poursuite de la communication de l'information en menant des opérations d'observation dans la limite des capacités existantes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'amélioration de la confiance dans la prise de décision par la FNUOD, grâce à l'amélioration de la précision et de la qualité des informations communiquées, du fait de l'emploi de matériel d'observation utilisable 24 heures sur 24 et de meilleure qualité dans cinq postes d'observation. La cible n'a pas été atteinte du fait de l'incertitude due à la crise des liquidités, qui a entraîné des retards dans l'achat de matériel d'observation utilisable 24 heures sur 24 de meilleure qualité, ainsi que de la situation en matière de sécurité, qui a affecté l'installation de ce matériel dans cinq postes d'observation.
- 5.II.15 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.II.2).

Tableau 5.II.2
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Visibilité et capacités d'identification nocturnes limitées et recensement des incidents insatisfaisant	Les informations ont continué d'être communiquées grâce à des observations réalisées dans la limite des capacités existantes	Les informations ont continué d'être communiquées grâce à des observations réalisées dans la limite des capacités existantes	La zone de séparation et ses limites, les lignes alpha et bravo, font l'objet d'une observation accrue, ce qui permet d'améliorer la qualité des informations communiquées	La zone de séparation et ses limites ainsi que la zone de limitation font l'objet d'une observation accrue, ce qui permet d'améliorer la qualité des informations communiquées

Résultat 2 : mobilisation accrue à l'appui du mandat et des travaux de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 5.II.16 Le travail effectué dans le cadre de la mission a contribué à mobiliser davantage les groupes de réflexion et le milieu universitaire, spécialistes de la situation nationale ou régionale, à l'appui du mandat et des activités de l'ONUST, ce qui a permis une meilleure analyse et une meilleure connaissance des dynamiques et des perspectives nationales et régionales, et d'atteindre la cible fixée.
- 5.II.17 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.II.3).

Tableau 5.II.3
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
—	Des informations ont été diffusées sur l'histoire et le mandat de l'ONUST dans le cadre de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire et dans l'annuaire publié à cette occasion	La participation des groupes de réflexion et du milieu universitaire est accrue, ce qui permet une meilleure analyse et une meilleure connaissance des dynamiques et des perspectives nationales et régionales	La liaison régionale est renforcée grâce à une diversification des interactions avec les publics cibles, notamment les États Membres, les pays fournisseurs de contingents, les groupes de réflexion et le milieu universitaire	La liaison régionale est renforcée grâce à une diversification continue des interactions avec les publics cibles, notamment les États Membres, les pays fournisseurs de contingents, les groupes de réflexion et le milieu universitaire

Résultat 3 : l'Organisation est mieux à même de s'adapter à un environnement opérationnel évolutif

Projet de plan-programme pour 2026

5.II.18 L'ONUST veut pouvoir s'adapter efficacement à un environnement évolutif, c'est-à-dire, notamment, gérer les ressources afin de réaffecter rapidement le personnel, le matériel et l'appui en fonction de l'évolution des besoins. D'abord, le dispositif a changé pendant le conflit au Liban en 2024 ; il s'appuiera sur un système permettant le suivi des tendances régionales et l'évaluation des changements dans le paysage politique et humanitaire et dans les conditions de sécurité, ce qui permettra de s'ajuster rapidement aux priorités des missions.

Enseignements tirés et changements prévus

5.II.19 L'enseignement tiré est le suivant : dans un environnement en rapide mutation, les décisions doivent être prises sans délais et de manière plus coordonnée. Compte tenu de cet enseignement, l'ONUST s'est attaché à améliorer la communication en temps réel et l'allocation de personnel, de matériel et d'appui de sorte à pouvoir réagir plus vite et plus sagement face aux futurs défis. L'ONUST continuera de promouvoir l'apprentissage permanent, d'encourager l'innovation et d'organiser régulièrement des formations et des exercices de mise en situation pour préparer le personnel à des situations complexes. En favorisant la coordination interfonctionnelle et la collaboration étroite avec les parties prenantes internes et externes, l'ONUST renforcera sa capacité d'anticiper les changements et d'atteindre de manière proactive les objectifs de sa mission en tirant parti de nouveaux concepts d'opérations pour continuer d'exécuter son mandat dans des contextes en évolution rapide.

5.II.20 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.II.4).

Tableau 5.II.4
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
—	—	Amélioration de la formation de base des observateurs militaires afin d'accroître leur polyvalence et leur efficacité opérationnelle dans tous les pays de mission	Amélioration de l'état de préparation opérationnelle des observateurs militaires grâce à des programmes structurés de développement professionnel	Amélioration de la capacité d'adaptation de la mission et de sa capacité de réagir efficacement à un environnement opérationnel en constante évolution

Textes des organes délibérants définissant les mandats

5.II.21 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour l'ONUST, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

Résolutions du Conseil de sécurité

[50 \(1948\)](#)

[73 \(1949\)](#)

[54 \(1948\)](#)

Produits

5.II.22 On trouvera dans le tableau 5.II.5 les produits retenus pour l'ONUST.

Tableau 5.II.5

Produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2024 (résultat escompté)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	16	19	16	16
1. Séminaires sur les implications de l'évolution de la situation régionale dans les zones d'opérations	2	2	2	2
2. Séminaires sur les opérations de l'ONUST (à la demande des États Membres et des organisations internationales)	14	17	14	14
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultation et liaison avec les autorités nationales en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, ainsi qu'avec des responsables des gouvernements locaux, des dirigeants communautaires, des interlocuteurs internationaux et des opérations, organismes et bureaux de pays des Nations Unies dans la zone de la mission afin d'évaluer la stabilité régionale et les conditions de sécurité, les répercussions des tendances régionales et les perturbations potentielles entre les parties et dans les zones d'opérations de maintien de la paix, ainsi qu'avec les 32 pays fournisseurs de contingents et les représentants d'autres États Membres.				
E. Activités d'appui				
Administration : comptes rendus de situation hebdomadaires, mensuels et annuels ; évaluation analytique et rapports et exposés thématiques ; rapports opérationnels tactiques, notamment rapports opérationnels quotidiens, comptes rendus d'incidents et rapports d'enquête ; accords d'appui entre les missions conclus avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, la FINUL et la FNUOD ; formation mensuelle obligatoire des nouveaux observateurs militaires avant leur déploiement dans les groupes d'observateurs et les bureaux de liaison, et formation tactique des observateurs militaires concernant l'utilisation du matériel d'observation.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

Vue d'ensemble

- 5.II.23 Conformément au paragraphe 20 de la résolution [77/262](#) de l'Assemblée générale, l'ONUST a procédé à un examen de ses dépenses dans le cadre de son projet de budget-programme pour 2026. Sous la direction stratégique du Chef de la mission et Chef d'état-major, et avec la participation de tous les responsables et de la Division de l'administration des ressources humaines du Département de l'appui opérationnel, il a été procédé à un examen des opérations de l'ONUST. L'examen repose sur les précédents examens menés par la mission pour rationaliser les services d'appui dans cinq pays et améliorer le soutien logistique compte tenu de l'environnement dynamique difficile dans lequel se déroulent les opérations et des enseignements tirés de la crise des liquidités et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La mission a fait l'objet d'un examen des besoins en personnel civil mené conjointement avec le Département, qui comprenait une analyse approfondie de la structure organisationnelle, de la composition des effectifs et de la classe des postes afin de déterminer la meilleure configuration possible pour tenir compte de l'évolution des priorités, d'améliorer l'efficacité avec laquelle les ressources sont employées, de veiller à ce que les membres du personnel aient le savoir-faire nécessaire pour fournir des services de qualité, d'intégrer des plans d'organisation de la relève et de prendre en considération les besoins opérationnels futurs. L'examen comprenait également une analyse des dépenses afférentes aux ressources autres que les postes engagées ces cinq dernières années, y compris de la répartition de ces dépenses, afin de déterminer là où il était possible d'obtenir des gains d'efficacité et de procéder à un recalibrage pour soutenir l'exécution du mandat de la mission de manière optimale et obtenir des résultats, comme indiqué dans le projet de plan-programme pour 2026. Il a été déterminé qu'il y avait moyen d'améliorer l'utilisation des ressources financières et humaines et de la rendre plus efficace dans plusieurs domaines.
- 5.II.24 En ce qui concerne les postes, bien que l'ONUST ne demande ni augmentation ni diminution de sa dotation en effectifs, qui compte 229 postes, plusieurs modifications touchant les classes, les fonctions et les lieux d'affectation sont proposées à la suite de l'examen des besoins en personnel civil, de façon à réduire les lacunes opérationnelles, à utiliser les ressources plus efficacement et à donner à la mission une certaine latitude pour faire face aux problèmes naissants. Les changements proposés sont expliqués ci-après :
- a) **Bureau du Chef de l'appui à la mission.** Le Chef de l'appui à la mission est chargé de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'ONUST (et du Bureau de la Coordinatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient) et est le principal conseiller des dirigeants de la mission pour les questions de gestion, de logistique et d'administration. Il dirige et oriente également les travaux de la composante Appui à la mission menés par les piliers Gestion des opérations et des ressources, Gestion de la prestation de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui est décentralisée dans cinq pays. La composante Appui à la mission est dotée de 173 postes pour soutenir 159 observateurs militaires, 7 postes techniques et 48 postes de sécurité. L'examen des besoins en personnel civil a permis de déceler des lacunes touchant l'équipe de proches collaborateurs du Chef de l'appui à la mission, le protocole, la formation et l'environnement. Pour les combler, il est proposé d'apporter les changements suivants à l'organigramme et aux postes afin d'améliorer le contrôle et l'efficacité de la gestion des fonctions transversales du Bureau. La restructuration aidera à mieux définir les responsabilités, améliorera la coordination et facilitera la prise de décisions, ce qui permettra de répondre plus efficacement aux besoins de la mission comme indiqué ci-après :
 - i) **Bureau du Chef de l'appui à la mission.** Transfert d'un poste de fonctionnaire d'administration (SM) et d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) (AL) précédemment rattachés à la Gestion de la prestation de services (anciennement appelée Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de l'appui à la mission) visant à renforcer le Bureau du Chef de l'appui à la mission, qui est doté de trois postes (1 D-1, 1 SM et 1 AN). Le changement tient à la

portée et à la complexité des fonctions d'appui à la mission et a pour objet de mieux outiller le Bureau du Chef de l'appui à la mission de sorte qu'il puisse gérer efficacement les fonctions administratives, renforcer la coordination dans la mission et répondre au mieux aux grandes priorités stratégiques. Il est proposé de transférer le poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national au Protocole, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 a) ii) ;

- ii) **Protocole.** Transfert de deux postes, à savoir un poste de fonctionnaire du protocole (AN) actuellement rattaché au Bureau du Chef de l'appui à la mission et un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (AL), actuellement rattaché à la Gestion de la chaîne d'approvisionnement et qui deviendrait après réaffectation un poste d'assistant(e) au protocole. Depuis 2022, les attributions du Protocole se sont élargies et les échanges avec les autorités des pays d'accueil et la gestion des relations avec divers ministères et ambassades se sont intensifiés ;
 - iii) **Environnement.** Transfert d'un poste d'assistant(e) aux questions d'environnement (AL), actuellement rattaché à la Gestion de la prestation de services (anciennement appelée Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de l'appui à la mission), au bénéfice de l'Environnement, unité administrative qui sera créée et rattachée au Bureau du Chef de l'appui à la mission pour faciliter l'intégration, la gestion et la supervision des priorités environnementales et de leurs effets sur les activités de la mission ;
 - iv) **Apprentissage et perfectionnement.** Transfert d'un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (SM) et d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) (AL) actuellement rattachés à la Gestion des ressources humaines, au bénéfice de l'unité administrative Apprentissage et perfectionnement, qui sera créée et rattachée au Bureau du Chef de l'appui à la mission. Les deux postes feraient l'objet d'une réaffectation et deviendraient des postes d'assistant(e) à la formation (un SM et un AL) afin de combler les lacunes en matière de formation et de perfectionnement et de veiller à ce que l'ensemble du personnel ait accès à des activités et des ressources de formation ciblées et puisse se former en continu, conformément aux objectifs stratégiques de l'ONUST. Les activités de formation font normalement partie des activités de gestion des ressources humaines, mais compte tenu de la taille de la mission, il a été recommandé à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil que l'unité administrative chargée de l'apprentissage et du perfectionnement relève du Bureau du Chef de l'appui à la mission ;
- b) **Gestion de la prestation de services (anciennement appelée Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de l'appui à la mission).** Il est proposé que le nom du Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de l'appui à la mission devienne Gestion de la prestation de services et qu'il soit procédé à la réaffectation du poste de Chef adjoint(e) de l'appui à la mission (P-5) qui deviendrait un poste de Chef de section, Gestion de la prestation de services. Le titre de chef adjoint(e) de l'appui à la mission n'est plus utilisé dans les missions de maintien de la paix et le changement de nom refléterait les besoins organisationnels actuels (séparation des fonctions de prestation de services et des fonctions de gestion de la chaîne d'approvisionnement), assurerait la clarté des fonctions de direction et permettrait à l'ONUST de se conformer aux lignes directrices relatives à la structure des services d'appui à la mission. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant(e) administratif(ve) (SM), actuellement rattaché au Bureau de l'appui à la mission, pour renforcer les capacités de prestation de services, compte tenu du fait que la Gestion de la prestation de services transfère un poste de fonctionnaire d'administration (SM) et un poste d'assistant(e) administratif(ve) (AL) au Bureau du Chef de l'appui à la mission comme indiqué au paragraphe 5.II.24 a) i) ;
- c) **Services médicaux.** Reclassement à P-4 d'un poste de médecin appartenant à la catégorie des agents du Service mobile. Les Services médicaux sont dotés de deux postes (un SM et un AL), et le poste d'agent(e) du Service mobile (FS-7) est également classé à P-4. Compte tenu de la suppression de la double classification, il a été recommandé à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil que le poste de médecin soit inscrit à la classe P-4 au budget ordinaire et que

son (sa) titulaire soit chargé(e) de superviser l'infirmier(ière) titulaire du poste d'agent(e) local(e) et de veiller à la bonne santé et au bien-être des membres du personnel militaire et civil de l'ONUST dans toute la zone de la mission en leur fournissant des soins médicaux ;

- d) **Gestion des ressources humaines.** Reclassement à P-4 d'un poste de chef et responsable des ressources humaines de la catégorie des agents du Service mobile. La Gestion des ressources humaines compte actuellement 15 postes (6 SM et 9 AL), dont un poste d'agent(e) du Service mobile (FS-7) qui est également classé à P-4. Compte tenu de la suppression de la double classification, il a été recommandé à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil que le poste de chef et responsable des ressources humaines soit inscrit à la classe P-4 au budget ordinaire et que son (sa) titulaire soit chargé(e) de gérer la Section, laquelle comprendrait 12 postes en 2026 (4 SM et 8 AL), étant donné qu'il est proposé de transférer 2 postes (1 SM et 1 AL) à l'unité administrative Apprentissage et perfectionnement, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 a) iv) ;
- e) **Gestion de la chaîne d'approvisionnement.** La Gestion de la chaîne d'approvisionnement fournit une gamme complète de services administratifs et logistiques de bout en bout à l'ONUST et au Bureau de la Coordinatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient dans plusieurs pays et dans plus de 40 sites de stockage. Ses composantes sont les suivantes : Performance de la chaîne d'approvisionnement et veille stratégique, Planification des acquisitions, Achats, Gestion centralisée de l'entreposage et Contrôle des mouvements. Les propositions sont les suivantes :
- i) **Planification des acquisitions.** Il est proposé que le nom de l'unité administrative devienne Gestion des acquisitions ; il est également proposé qu'un poste d'assistant(e) aux réclamations (SM) soit réaffecté et devienne un poste de Chef de groupe et de spécialiste de la planification des acquisitions (SM), qu'un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information (AL) soit transféré et devienne un poste d'assistant(e) (gestion des acquisitions) (demandeur) et qu'un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (AL) soit réaffecté et devienne un poste d'assistant(e) (planification des acquisitions) (AL). Les changements proposés répondraient à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne visant à améliorer le processus d'acquisition de biens et de services et amélioreraient la gestion des opérations essentielles, en particulier les opérations de réception, d'inspection et de cession des biens ;
- ii) **Contrôle des mouvements.** Comme indiqué aux paragraphes 5.II.24 a) ii) et 5.II.24 g), il est proposé que deux postes soient transférés afin de renforcer les capacités dans d'autres domaines d'activité ;
- f) **Génie et gestion des installations.** Reclassement à P-3 d'un poste d'ingénieur(e) de la catégorie des agents du Service mobile. L'unité administrative compte 12 postes (2 SM et 10 AL), dont 1 poste d'agent(e) du Service mobile (FS-6) qui est également classé à P-3. Compte tenu de la suppression de la double classification, il a été recommandé à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil que le poste d'ingénieur(e) soit inscrit à la classe P-3 au budget ordinaire et que son (sa) titulaire soit chargé(e) de gérer les 11 autres postes de l'unité administrative, celle-ci apportant un appui à tous les postes d'observation, aux bases de patrouille et aux bureaux de l'ONUST dans les différents lieux d'affectation (ainsi qu'au Bureau de la Coordinatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient) ;
- g) **Transports.** Transfert d'un poste de technicien(ne) véhicules (AL) de Jérusalem au Liban, et transfert d'un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (AL) du Contrôle des mouvements aux Transports, qui fera l'objet d'une réaffectation et deviendra un poste d'assistant(e) administratif(ve). Les changements proposés permettraient de renforcer les capacités des Transports, unité administrative qui fournit des services de transport au quartier général de la mission, aux antennes, aux bureaux de liaison et aux postes d'observation, et de tenir compte du fait que les opérations d'entretien courant cèdent la place à la remise en état

de véhicules blindés légers, activité effectuée en majeure partie par le Groupe d'observateurs de l'ONUST au Liban.

5.II.25 En ce qui concerne les ressources autres que celles affectées aux postes, l'examen a permis de mettre en évidence quelques domaines dans lesquels, au fil du temps, l'ONUST avait amélioré ses services grâce à des initiatives d'un bon rapport coût-efficacité qui ont orienté l'établissement du projet de budget-programme pour 2026, comme indiqué ci-après.

- a) **Gestion du parc de véhicules.** La remise en état de véhicules blindés provenant de missions en cours de fermeture ou réduisant leurs effectifs s'est révélée être une solution ayant un bon rapport coût-efficacité et a évité d'avoir à acheter de nouveaux véhicules. Elle permet de réduire les dépenses et de tirer le meilleur parti des ressources de l'ONU. En outre, en 2026, la mission prévoit de louer des véhicules auprès de UN Fleet pour le transport de passagers, ce qui l'aiderait à réduire les dépenses tout en lui donnant accès à des véhicules plus modernes et respectueux de l'environnement, sans avoir à en prendre en charge le coût complet. Elle pourrait également ajuster le parc en fonction des besoins opérationnels. Le recours à des véhicules hybrides représente un pas en avant vers des modes de transport durables et respectueux de l'environnement. L'ONUST est déjà doté de trois véhicules hybrides et prévoit d'en acquérir huit autres en leasing en 2026, ce qui se traduirait par une réduction de la consommation de carburant ;
- b) **Mesures d'économie d'énergie.** Comme suite à l'entrée en vigueur de mesures d'économie d'énergie au quartier général, notamment l'installation de diodes électroluminescentes et d'un système de climatisation à débit de fluide frigorigène variable, la consommation d'énergie a diminué de 14 % en 2024 par rapport à 2023, passant à environ 114 700 kWh, et devrait se stabiliser, voire diminuer, en 2025 et 2026. Les dépenses de carburant ont diminué en 2024 par rapport à la période 2020-2023, principalement en raison de l'installation de panneaux solaires dans trois sites, ce qui a réduit la dépendance à l'égard des groupes électrogènes fonctionnant avec du carburant. Il est prévu d'installer des panneaux solaires dans neuf autres sites en 2025 et de réduire encore la consommation de carburant en 2026. Le budget carburant des groupes électrogènes fonctionnant dans les 12 sites en 2026 devrait permettre de financer l'achat de 60 000 litres de carburant, contre 119 300 litres en 2024. En intensifiant le recours à l'énergie solaire, l'ONUST continuera d'améliorer l'efficacité et la durabilité et de faire des économies dans l'ensemble de ses opérations ;
- c) **Surveillance à distance des infrastructures de terrain.** En 2026, la mission poursuivra la mise en œuvre de l'initiative de surveillance à distance des infrastructures de terrain, qui a débuté en 2024. Il s'agit d'une plateforme fondée sur l'Internet des objets et conçue pour la surveillance et la gestion en temps réel de ressources essentielles (c'est-à-dire l'eau, l'électricité et le carburant) dans les zones reculées. La plateforme facilite la collecte de données précises et à jour et permet à l'ONUST de prendre des décisions éclairées concernant l'affectation des ressources, d'analyser la consommation et d'anticiper d'éventuelles pénuries. Les outils d'analytique avancée intégrés à la plateforme donnent un coup de fouet à l'efficacité opérationnelle en ce qu'ils aident à déceler les domaines à améliorer, favorisent la durabilité et optimisent l'utilisation des ressources. De solides fonctions d'établissement de rapports améliorent la transparence et l'application du principe de responsabilité, garantissant ainsi une communication efficace avec les parties prenantes. La plateforme intègre également des mécanismes d'automatisation qui affinent les processus de gestion des ressources, tels que le ravitaillement des groupes électrogènes et le maintien d'une alimentation électrique régulière pendant les opérations critiques. Les fonctions de surveillance en temps réel déclenchent des mesures automatisées qui sont fonction de l'évolution des conditions, ce qui améliore l'état de préparation et l'efficacité opérationnelles tout en réduisant les retards. La surveillance à distance des infrastructures de terrain n'entraîne pas toujours des réductions de coûts à court terme, mais elle aide à rationaliser les processus, à améliorer la prise de décision, à appuyer les initiatives de durabilité, à optimiser la gestion des ressources, à renforcer l'efficacité opérationnelle et à réduire le gaspillage au fil du temps : elle favorise ainsi des économies

opérationnelles à long terme et une utilisation plus efficace des ressources et renforce en fin de compte les objectifs généraux de la mission.

- 5.II.26 Le remplacement en 2026 de systèmes téléphoniques IP obsolètes par la téléphonie Microsoft Teams constituera un progrès notable. La téléphonie Microsoft Teams offre de nombreux avantages et permet en particulier de faire des économies notables du fait qu'il n'y a plus besoin d'installer des téléphones et autre matériel et que les dépenses de fonctionnement sont réduites. Elle s'intègre de manière transparente aux applications Microsoft 365 et offre ainsi des moyens de communication unifiés. Le nombre de licences Cisco sera progressivement réduit à partir de 2026 au fur et à mesure du remplacement des téléphones IP. Cette stratégie qui offre un bon rapport coût-efficacité renforce l'engagement de la mission en faveur de l'efficacité financière et améliore l'efficacité opérationnelle et l'expérience utilisateur.
- 5.II.26 L'examen a également mis en évidence qu'il fallait renforcer les effectifs des interprètes de langue arabe, de façon à combler le fossé culturel et linguistique et à faciliter une meilleure compréhension, des échanges plus clairs et des opérations plus efficaces, compte tenu des besoins opérationnels de plus en plus complexes et diversifiés dans la région.
- 5.II.27 Les changements susmentionnés sont sans incidence sur les coûts, comme indiqué aux paragraphes 5.II.33 a) et b). Néanmoins, par rapport au budget approuvé pour 2025, le projet de budget pour 2026 fait apparaître une augmentation nette de 126 200 dollars au titre des autres changements, qui ne pourra pas être financée au moyen des ressources existantes, comme expliqué aux paragraphes 5.II.33 c) et d).
- 5.II.28 On trouvera dans les tableaux 5.III.6 à 5.II.9 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Table 5.II.6

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	25 849,3	26 378,3	—	—	148,1	148,1	0,6	26 526,4
Autres dépenses de personnel	10 517,2	10 684,8	—	—	88,0	88,0	0,8	10 772,8
Dépenses de représentation	2,9	8,4	—	—	—	—	—	8,4
Voyages du personnel	281,1	391,6	—	—	—	—	—	391,6
Services contractuels	629,4	577,4	—	—	53,7	53,7	9,3	631,1
Frais généraux de fonctionnement	1 981,7	2 023,1	—	—	392,0	392,0	19,4	2 415,1
Fournitures et accessoires	350,8	480,7	—	—	(37,2)	(37,2)	(7,7)	443,5
Mobilier et matériel	841,8	3 441,5	(980,7)	—	(569,6)	(1 550,3)	(45,0)	1 891,2
Aménagement des locaux	37,2	203,8	—	—	51,2	51,2	25,1	255,0
Total	40 491,5	44 189,6	(980,7)	—	126,2	(854,5)	(1,9)	43 335,1

Table 5.II.7

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	229	1 SSG, 2 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 70 SM, 2 AN et 146 AL
Reclassements	–	1 poste de médecin (SM) reclassé à P-4 ; 1 poste de chef et responsable des ressources humaines (SM) reclassé à P-4 ; 1 poste d'ingénieur(e) (SM) reclassé à P-3 ; 1 poste de responsable de la sécurité sur le terrain (P-3), qui deviendrait 1 poste de Chef adjoint(e) des services de sécurité après reclassement à P-4
Transferts	–	1 poste de fonctionnaire d'administration (SM) et 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) (AL) transférés de la Gestion de la prestation de services au Bureau du Chef de l'appui à la mission 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) (SM) transféré du Bureau du Chef de l'appui à la mission à la Gestion de la prestation de services 1 poste de fonctionnaire du protocole (AN) transféré du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Protocole et 1 poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (AL) transféré de la Gestion de la chaîne d'approvisionnement au Protocole (le poste d'assistant(e) fera l'objet d'une réaffectation et deviendra un poste d'assistant(e) au protocole) 1 poste d'assistant(e) aux questions d'environnement (AL) transféré de la Gestion de la prestation de services à l'Environnement 1 poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (SM) et 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) (AL) transférés de la Gestion des ressources humaines à l'Apprentissage et au perfectionnement (ces postes deviendraient après réaffectation des postes d'assistant(e) à la formation) 1 poste d'assistant(e) aux systèmes d'information (AL) transféré des Services technologiques à la Gestion de la chaîne d'approvisionnement [ce poste deviendrait après réaffectation un poste d'assistant(e) (gestion des acquisitions) (demandeur)] ; 1 poste de technicien(ne) véhicules (AL) transféré de Jérusalem au Liban ; 1 poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (AL) transféré du Contrôle des mouvements aux Transports [ce poste deviendrait après réaffectation un poste d'assistant(e) administratif(ve)]
Réaffectations	–	1 poste de Chef adjoint(e) de l'appui à la mission (P-5), qui deviendrait un poste de Chef de section, gestion de la prestation de services ; 1 poste d'assistant(e) aux réclamations (SM), qui deviendrait un poste de spécialiste de la planification des acquisitions (SM) ; 1 poste d'assistant à la gestion du contrôle des mouvements (AL), qui deviendrait un poste d'assistant(e) (planification des acquisitions) (AL) à la Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Ressources proposées pour 2026	229	1 SSG, 2 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 67 SM, 2 AN et 146 AL

Table 5.II.8

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	2026 (ressources proposées)
	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	1	–	–	–	–	1
D-1	2	–	–	–	–	2
P-5	3	–	–	–	–	3

Catégorie et classe	2025 (ressources approuvées)	Changements				2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
P-4	2	—	—	3	3	5
P-3	3	—	—	—	—	3
Total partiel	11	—	—	3	3	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
SM	70	—	—	(3)	(3)	67
AN	2	—	—	—	—	2
AL	146	—	—	—	—	146
Total partiel	218	—	—	(3)	(3)	215
Total	229	—	—	—	—	229

5.II.30 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.II.9 et la figure 5.II.I.

5.II.31 Comme le montre le tableau 5.II.6, les ressources proposées pour 2026 s'élèvent globalement à 43 335 100 dollars, soit une augmentation de 854 500 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. La variation entre dans les catégories Ajustements techniques et Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Table 5.II.9

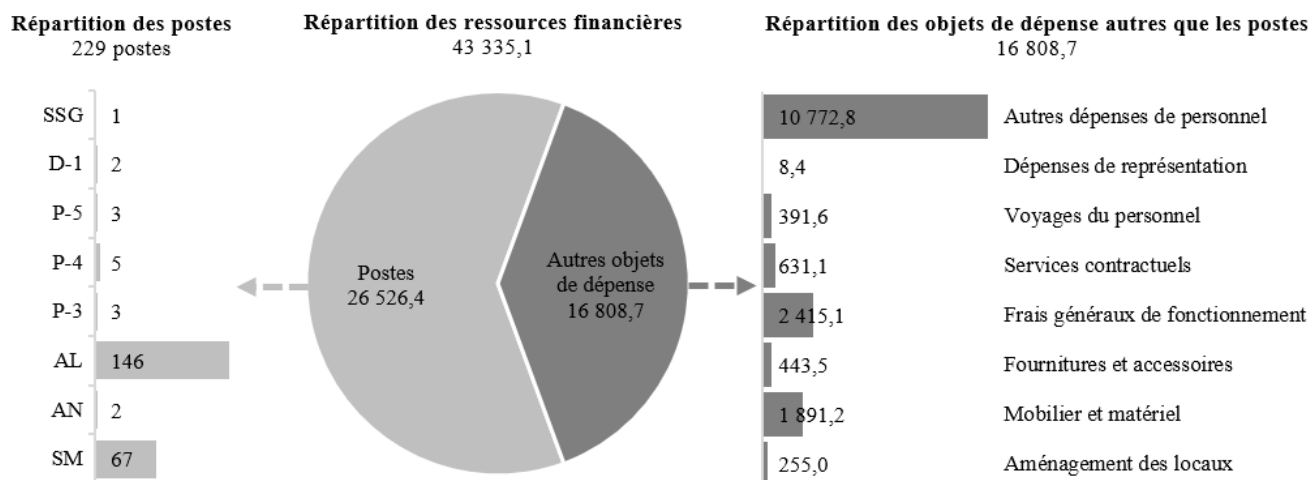
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	25 849,3	26 378,3	—	—	148,1	148,1	0,6	26 526,4
Autres objets de dépense	14 642,2	17 811,3	(980,7)	—	(21,9)	(1 002,6)	(5,6)	16 808,7
Total	40 491,5	44 189,6	(980,7)	—	126,2	(854,5)	(1,9)	43 335,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	—	—	3	3	27,3	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		218	—	—	(3)	(3)	(1,4)	215
Total		229	—	—	—	—	—	229

Figure 5.II.1
Répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur et composante

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

- 5.II.32 Comme le montre le tableau 5.II.6, les changements entraînent une diminution de 980 700 dollars au titre du mobilier et matériel, qui tient au non-renouvellement de crédits approuvés pour 2025 aux fins de l'achat de six dispositifs de matériel optique à moyenne portée, visant à remplacer du matériel d'observation équipant les postes d'observation du Golan et devenu obsolète.

Autres changements

- 5.II.33 Comme le montre le tableau 5.II.6, les changements entraînent une augmentation nette de 126 200 dollars ; certains changements sont sans incidence sur les coûts et découlent de l'examen des dépenses, tandis que d'autres ne peuvent pas être financés au moyen des ressources existantes, comme expliqué ci-après :

Changements sans incidence sur les coûts découlant de l'examen des dépenses

- Postes.** Une augmentation nette de 119 600 dollars tient au fait qu'il est proposé de reclasser un poste de chef et responsable des ressources humaines (P-4), un poste de médecin (P-4) et un poste d'ingénieur(e) (P-3), ces postes étant actuellement classés dans la catégorie des agents du Service mobile, comme expliqué aux paragraphes 5.II.24 c), d) et f) (104 500 dollars), et de transférer un poste de technicien(ne) véhicules (AL) de Jérusalem au Liban (15 100 dollars), comme expliqué au paragraphe 5.II.24 g) (voir également l'annexe II pour plus d'informations sur les fonctions s'attachant aux postes visés par les changements) ;
- Autres objets de dépense.** La diminution nette de 119 600 dollars s'explique comme suit :
 - une augmentation de 44 000 dollars au titre des services contractuels, qui tient principalement au fait qu'il convient de renforcer les effectifs des interprètes de langue arabe, comme expliqué au paragraphe 5.II.27 ;
 - une augmentation de 392 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, qui permettrait de financer :

- a. l'augmentation des frais d'entretien des véhicules comme expliqué au paragraphe 5.II.25 a) (85 300 dollars) ;
- b. la location de huit véhicules 4 x 4 hybrides, comme expliqué au paragraphe 5.II.25 a) (46 400 dollars) ;
- c. les services de fret (85 800 dollars) ;
- d. l'augmentation des coûts des services de sécurité partagés avec le Département de la sûreté et de la sécurité et le Centre des opérations de sécurité à Jérusalem (69 000 dollars) ;
- e. l'établissement d'un contrat de services d'entretien et de lutte contre les nuisibles, ce qui éviterait de recruter du personnel chargé de l'entretien (50 000 dollars) ;
- f. l'installation d'un système de surveillance par télévision en circuit fermé dans l'immeuble de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne (ISMAC House) à Damas (23 000 dollars) ;
- g. l'augmentation de la prime de la police d'assurance contre les actes de malveillance, principalement due à l'augmentation de l'exposition de la mission (16 400 dollars) ;
- h. l'augmentation des besoins en petit matériel et en outils, tels que fers à souder, perceuses et compresseurs d'air (16 100 dollars) ;
- iii) une diminution de 37 200 dollars au titre des fournitures et accessoires, qui tient principalement à une baisse de la consommation de carburant, comme expliqué au paragraphe 5.II.25 b) (17 300 dollars), et à une réduction des besoins en uniformes au quartier général de la mission à Jérusalem, les uniformes ayant été achetés en 2024 (13 900 dollars) ;
- iv) une diminution de 569 600 dollars au titre du mobilier et matériel, qui tient principalement à une réduction du nombre de véhicules à remplacer en 2026, comme expliqué au paragraphe 5.II.25 a) ;
- v) une augmentation de 51 200 dollars au titre de l'aménagement des locaux, qui permettrait de remplacer les vitres balistiques équipant les postes d'observation dans le secteur alpha qui ont été endommagées ou qui se sont abîmées, afin de garantir une bonne visibilité et d'assurer la protection des observateurs militaires, qui assurent une garde de 24 heures ;

Autres changements qui ne peuvent pas être financés au moyen des ressources existantes (augmentation de 126 200 dollars)

- c) **Postes.** Une augmentation de 28 500 dollars est proposée pour financer le coût du reclassement d'un poste de responsable de la sécurité sur le terrain (P-3), qui deviendrait un poste de Chef adjoint(e) des services de sécurité (P-4) (voir annexe II) ;
- d) **Autres dépenses de personnel.** Une augmentation de 88 000 dollars est proposée pour renforcer les capacités du Protocole, compte tenu de l'augmentation des besoins en matière de services d'appui ;
- e) **Services contractuels.** L'augmentation de 9 700 dollars tient à l'ajustement des coûts standard des moyens informatiques et des moyens de communication pour le personnel hors Siège en poste ailleurs que sur le terrain.

Autres éléments d'information

- 5.II.34 On trouvera dans le tableau 5.II.10 des informations sur le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Le conflit en cours en Israël et au Moyen-Orient a posé des problèmes opérationnels aux bureaux de la région, entraînant des perturbations et le renforcement des mesures de sécurité qui ont entravé l'action menée pour améliorer le respect des délais. Grâce au suivi continu

de l'évolution de la situation dans la région et à une collaboration étroite avec ses composantes militaires, l'ONUST a mis en place des itinéraires de remplacement et planifié les voyages de manière proactive pour garantir le respect des directives.

Table 5.II.10
Respect des délais

	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux effectif)	2025 (taux prévu)	2026 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	97	96	94	100	100

III. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 5.III.1 Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) est chargé de surveiller et de signaler au Secrétaire général tout fait nouveau concernant le respect du cessez-le-feu, conformément à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité. Dans cette résolution, le Conseil a exigé qu'un cessez-le-feu durable et l'arrêt de toutes les hostilités dans toutes les zones du conflit soient strictement observés et restent en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne, dès que possible, le retrait de toutes les forces armées sur leur territoire respectif et sur des positions qui respectent pleinement la ligne du cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire, contrôlée par l'UNMOGIP. En complément de ses activités de surveillance du cessez-le-feu, le Groupe mène également des enquêtes impartiales sur toute plainte déposée par les parties concernant des violations présumées du cessez-le-feu.

Programme de travail

Objectif

- 5.III.2 L'objectif auquel l'UNMOGIP contribue est de veiller à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis conformément à son mandat, énoncé dans la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité.

Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 5.III.3 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'UNMOGIP s'emploiera à :
- a) Continuer de se concentrer sur les tâches principales qui lui ont été confiées, à savoir la prévention, l'alerte rapide, la surveillance et la communication d'informations, et le renforcement de la confiance ;
 - b) Présenter en temps voulu des rapports détaillés sur les faits nouveaux pertinents qui surviennent dans sa zone d'opérations, conformément à son mandat ;
 - c) Continuer de déployer de part et d'autre de la ligne de contrôle des observateurs militaires chargés de patrouiller et de procéder à des inspections et à des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu et, dans la mesure où les pays hôtes le leur permettent, d'exécuter diverses tâches aux alentours de la ligne de contrôle.
- 5.III.4 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat de garantir le respect du cessez-le-feu grâce à la présence d'observateurs militaires des Nations Unies.
- 5.III.5 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :
- a) En collaboration avec l'UNMOGIP, les pays hôtes observent le cessez-le-feu et s'abstiennent de tout acte d'hostilité et de toute action qui pourraient aggraver la situation ou mettre en danger la paix internationale, conformément aux dispositions de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité ;

- b) L'Inde et le Pakistan demeurent disposés à aider l'UNMOGIP à mener les activités qui lui ont été confiées.

5.III.6 Le Groupe prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il veille notamment à ce que les observateurs militaires des Nations Unies nouent un véritable dialogue avec les populations locales, qui fasse intervenir aussi bien les hommes que les femmes, pour être en mesure de comprendre les différents points de vue concernant la situation sur le terrain, tant en fonction de la communauté que du genre, et ainsi faciliter la planification et l'exécution de ses opérations.

Exécution du programme en 2024

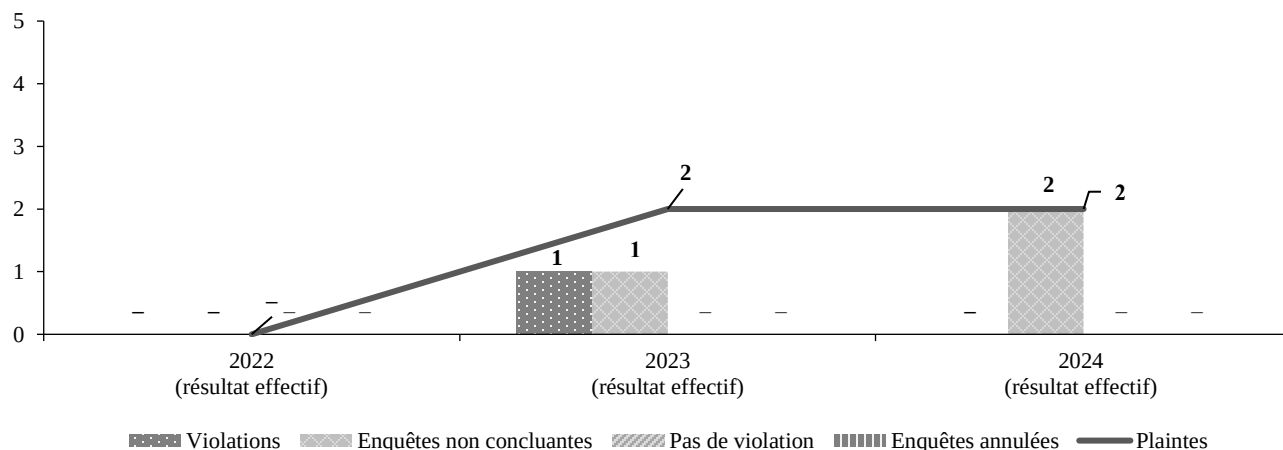
Nombre de plaintes limité concernant des violations présumées du cessez-le-feu

5.III.7 Pour exécuter son mandat, l'UNMOGIP s'efforce de surveiller l'application du cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan le long de la ligne de contrôle. En 2024, le Groupe a supervisé l'application du cessez-le-feu en plaçant des observateurs militaires des Nations Unies dans les 10 postes de campagne établis de part et d'autre de la ligne de contrôle. Il a continué de s'acquitter de son mandat en accomplissant, sur le terrain, les tâches principales qui lui avaient été confiées. Cette même année, il a reçu deux plaintes concernant des violations présumées du cessez-le-feu, ainsi que 14 pétitions concernant la situation le long et aux alentours de la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire, dans lesquelles des groupes politiques reconnus ont exprimé leur préoccupation quant aux faits nouveaux survenus au Cachemire, tant dans la partie administrée par l'Inde que dans celle administrée par le Pakistan.

5.III.8 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.III.1).

Figure 5.III.1

Mesure des résultats : nombre annuel d'enquêtes sur des plaintes



Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : renforcement des activités d'observation le long de la ligne de contrôle

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

5.III.9 Le Groupe a contribué aux activités d'observation et de communication de l'information le long de la ligne de contrôle au moyen du matériel d'observation existant, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir améliorer les activités d'observation et de communication de l'information le long de la ligne de contrôle avec tous les postes de campagne au moyen du nouveau matériel

d'observation, car le nouveau matériel d'observation a été acheté tardivement et n'a commencé à être livré à tous les postes de campagne qu'au cours du dernier trimestre de 2024.

- 5.III.10 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.III.1).

Tableau 5.III.1
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Amélioration des activités d'observation sur le terrain et de la qualité des informations communiquées par les postes de campagne grâce au nouveau matériel d'observation	Un nouveau logiciel a été utilisé dans un nombre limité de postes de campagne pour stocker, examiner et analyser les données	Observation et communication de l'information le long de la ligne de contrôle au moyen du matériel d'observation existant	La qualité de l'observation et de la communication de l'information se maintient dans tous les postes de campagne	La qualité de l'observation et de la communication de l'information s'améliore dans tous les postes de campagne, tous les observateurs militaires étant formés à l'utilisation du nouveau matériel

Résultat 2 : meilleure appréciation de la situation grâce à des systèmes d'information géospatiale

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 5.III.11 Le Groupe a contribué à l'appréciation de la situation en planifiant les patrouilles à l'aide des cartes opérationnelles existantes, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir des patrouilles planifiées à l'aide de versions pilotes des cartes opérationnelles basées sur des systèmes d'information géospatiale dotés de caractéristiques supplémentaires, la mise en œuvre ayant été retardée car il fallait ajuster le logiciel afin d'inclure dans les cartes opérationnelles les données propres à chaque lieu.
- 5.III.12 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.III.2).

Tableau 5.III.2
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Les missions d'observation ont commencé à être planifiées à l'aide de la première mouture d'une carte opérationnelle	On a procédé au recensement des améliorations à apporter aux cartes opérationnelles afin que celles-ci soient adaptées à l'objectif visé	Appréciation de la situation grâce à des patrouilles planifiées à l'aide des cartes opérationnelles existantes	La sécurité et la planification des patrouilles sont améliorées grâce à l'utilisation de cartes opérationnelles complètes présentant des informations en temps réel	La sécurité et la planification des patrouilles sont améliorées grâce à l'utilisation de cartes opérationnelles complètes présentant des informations en temps réel et basées sur un logiciel stable, tous les observateurs militaires étant formés

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
				à l'utilisation de ce logiciel

Résultat 3 : présence continue le long de la ligne de contrôle

Projet de plan-programme pour 2026

- 5.III.13 Le Groupe surveille les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle en plaçant des observateurs militaires des Nations Unies dans les postes de campagne établis de part et d'autre de la ligne. Ces observateurs sont chargés de patrouiller et de procéder à des inspections et à des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu.

Enseignements tirés et changements prévus

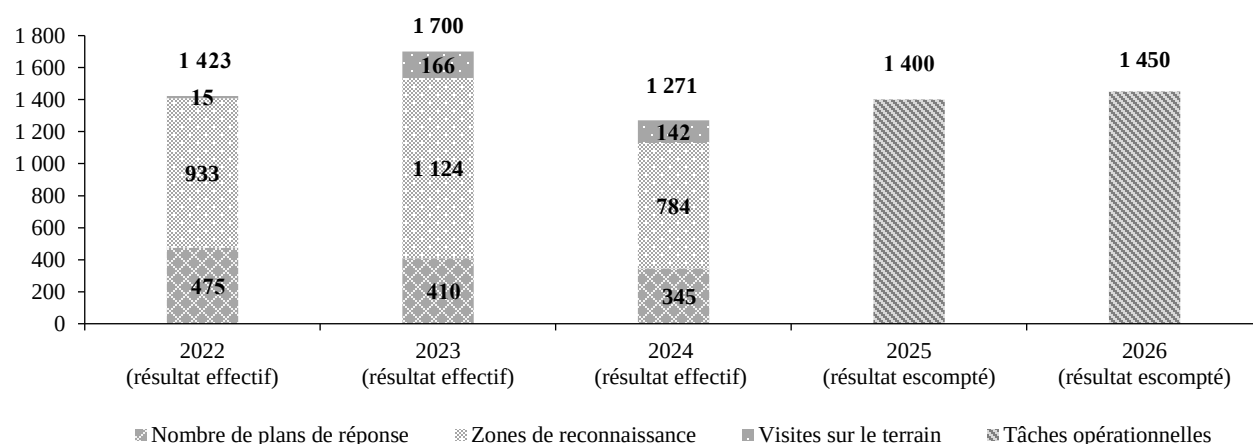
- 5.III.14 L'enseignement tiré est le suivant : les ressources disponibles doivent être optimisées pour combiner les tâches opérationnelles afin d'assurer une présence continue sur la ligne de contrôle. Compte tenu de cet enseignement, le Groupe mettra à profit la planification opérationnelle pour maintenir sa présence le long de la ligne de contrôle en menant des opérations au niveau des postes d'observation et en effectuant des missions de reconnaissance dans la zone, en combinant les tâches dans la mesure du possible. Cette présence lui permettra de mieux appréhender la situation le long de la ligne de contrôle et d'obtenir confirmation des violations présumées du cessez-le-feu.

- 5.III.15 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.III.II).

Figure 5.III.II

Mesure des résultats : présence le long de la ligne de contrôle (résultat annuel)

(Nombre de tâches opérationnelles)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 5.III.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour l'UNMOGIP, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

Résolutions du Conseil de sécurité

39 (1948)

307 (1971)

47 (1948)

Produits

- 5.III.17 On trouvera dans le tableau 5.III.3 les produits retenus pour l'UNMOGIP.

Tableau 5.III.3

Produits retenus pour 2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : interactions régulières avec le personnel militaire des États hôtes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : exposés et présentations aux ambassadeurs et attachés militaires des pays fournisseurs de contingents.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de l'UNMOGIP.

E. Activités d'appui

Administration : rapport d'enquêtes, comptes rendus de visites sur le terrain, comptes rendus d'incidents, comptes rendus de situation quotidiens, hebdomadaires, mensuels et annuels, formation initiale mensuelle dispensée aux nouveaux observateurs militaires, et formation bimensuelle dispensée aux officiers responsables.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

Vue d'ensemble

5.III.18 On trouvera dans les tableaux 5.III.4 à 5.III.6 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Table 5.III.4

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	5 578,2	5 416,3	—	—	—	—	—	5 416,3
Autres dépenses de personnel	1 699,2	1 751,2	—	—	—	—	—	1 751,2
Dépenses de représentation	18,1	21,5	—	—	—	—	—	21,5
Consultants	0,5	—	—	—	—	—	—	—
Voyages du personnel	207,9	386,3	—	—	—	—	—	386,3
Services contractuels	209,6	242,7	—	—	(36,5)	(36,5)	(15,0)	206,2
Frais généraux de fonctionnement	996,0	1 193,7	—	—	(49,6)	(49,6)	(4,2)	1 144,1
Fournitures et accessoires	293,6	421,5	—	—	(102,0)	(102,0)	(24,2)	319,5
Mobilier et matériel	227,7	644,3	—	—	191,1	191,1	29,7	835,4
Total	9 230,9	10 077,5	—	—	3,0	3,0	0,0	10 080,5

Table 5.III.5

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 49 AL et 22 SM
Ressources proposées pour 2026	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 49 AL et 22 SM

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

Table 5.III.6

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	—	—	—	—	1
P-5	1	—	—	—	—	1
P-4	1	—	—	—	—	1
Total partiel	3	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
SM	22	—	—	—	—	22
AL	49	—	—	—	—	49
Total partiel	71	—	—	—	—	71
Total	74	—	—	—	—	74

5.III.19 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.III.7 et la figure 5.III.III.

5.III.20 Comme le montre le tableau 5.III.7, les ressources proposées pour 2026 s'élèvent globalement à 10 080 500 dollars, soit une augmentation de 3 000 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 5.III.7

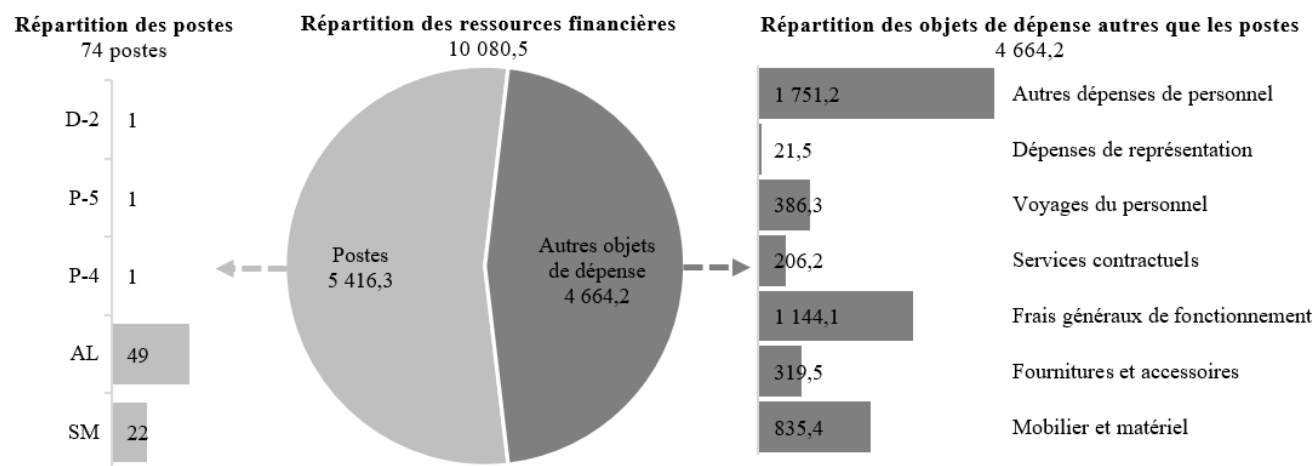
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	5 578,2	5 416,3	—	—	—	—	—	—	5 416,3
Autres objets de dépense	3 652,7	4 661,2	—	—	3,0	3,0	0,0		4 664,2
Total	9 230,9	10 077,5	—	—	3,0	3,0	0,0		10 080,5
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—		3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		71	—	—	—	—	—		71
Total		74	—	—	—	—	—		74

Figure 5.III.III
Répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

5.III.21 Comme le montre le tableau 5.III.4, les changements entraînent une augmentation de 3 000 dollars au titre des services contractuels, qui s'explique par l'ajustement des coûts standard relatifs à l'informatique et aux communications pour le personnel hors Siège en poste ailleurs que sur le terrain en 2026. Ces changements entraînent également un transfert de ressources, sans incidence sur les coûts, des rubriques Services contractuels (36 500 dollars), Frais généraux de fonctionnement (49 600 dollars) et Fournitures et accessoires (102 000 dollars) à la rubrique Mobilier et matériel (191 100 dollars), visant à financer les dépenses opérationnelles.

Autres éléments d'information

5.III.22 On trouvera dans le tableau 5.III.8 des informations sur le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. L'UNMOGIP continue de sensibiliser le personnel à l'importance et à la nécessité de se conformer à ces directives. Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctrices. Des informations sur le taux de respect des directives et les tendances observées ainsi que des statistiques sur la question sont portées à leur connaissance tous les trois mois.

Table 5.III.8
Respect des délais

(Pourcentage)

	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux effectif)	2025 (taux prévu)	2026 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	40	38	65	100	100

Annexe I

Organigrammes et répartition des postes pour 2026

On trouvera ci-après sept organigrammes. Les organigrammes A et B montrent la structure retenue pour le Département des opérations de paix [voir [A/79/6 \(Sect. 5\)](#)], tandis que les organigrammes C et D présentent la structure qui est proposée pour 2026. L'organigramme E porte sur la structure retenue pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve [voir [A/79/6 \(Sect. 5\)](#)] et l'organigramme F a trait à celle qui est proposée pour 2026. L'organigramme G présente la structure qui est proposée pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan pour 2026.

Justification des changements proposés

Département des opérations de paix

La majorité du travail du Bureau des affaires militaires tient à l'ampleur des opérations de maintien de la paix auxquelles il apporte un appui, ce qui dépend de deux facteurs : a) l'effectif militaire autorisé ; b) le nombre de pays fournisseurs de contingents. La présente proposition tend à concentrer les ressources en personnel du Bureau là où elles sont le plus nécessaires, à l'appui des composantes militaires des opérations de maintien de la paix, c'est-à-dire dans la Section de la planification, des opérations et des analyses militaires et la Section de la doctrine et de la performance militaires, qu'il est proposé de créer, ainsi que dans la Section de la constitution des forces militaires, qui existe déjà. La charge de travail est également fortement tributaire d'événements entraînant des modifications des capacités militaires, nombre d'entre eux prenant la forme d'incidents ou de tendances qui imposent l'adoption de nouvelles politiques ou la mise en place de nouvelles activités de formation (la généralisation des systèmes de drones aériens fait ainsi naître de nouveaux besoins touchant le savoir-faire des contingents), d'où la proposition consistant à fusionner l'Équipe chargée des politiques et de la doctrine et l'Équipe chargée de l'évaluation de la performance militaire, et à créer la Section de l'expertise militaire. Enfin, les réformes de 2019 se sont traduites par le transfert d'une partie des responsabilités en matière de gestion du Service administratif du Département des opérations de maintien de la paix au Bureau des affaires militaires. C'est pourquoi il est proposé de créer une Section de la gestion et de l'appui militaires qui serait chargée de la planification stratégique et de l'administration du Bureau.

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

La création des groupes chargés du protocole, de l'apprentissage et du perfectionnement et de l'environnement, qui seraient rattachés au Bureau du Chef de l'appui à la mission, vise à renforcer le contrôle de ces fonctions. Grâce à l'amélioration de la transparence, le Bureau du Chef de l'appui à la mission peut répondre plus efficacement aux besoins de la mission, en veillant à ce que les domaines critiques bénéficient de l'attention requise. Cette réorganisation permettrait de combler les lacunes opérationnelles et d'utiliser les ressources plus efficacement, tout en offrant à la mission la souplesse dont elle a besoin pour faire face aux nouveaux défis. Une réorganisation structurelle améliorerait la gestion d'ensemble des fonctions relatives à l'apprentissage et au perfectionnement, à l'environnement et au protocole et permettrait d'avoir une plus grande transparence et de disposer d'une plus grande latitude pour combler les lacunes structurelles existantes. Les unités administratives nouvellement créées fonctionneraient de façon plus autonome, donnant ainsi la possibilité au Chef de l'appui à la mission de se concentrer sur les activités stratégiques.

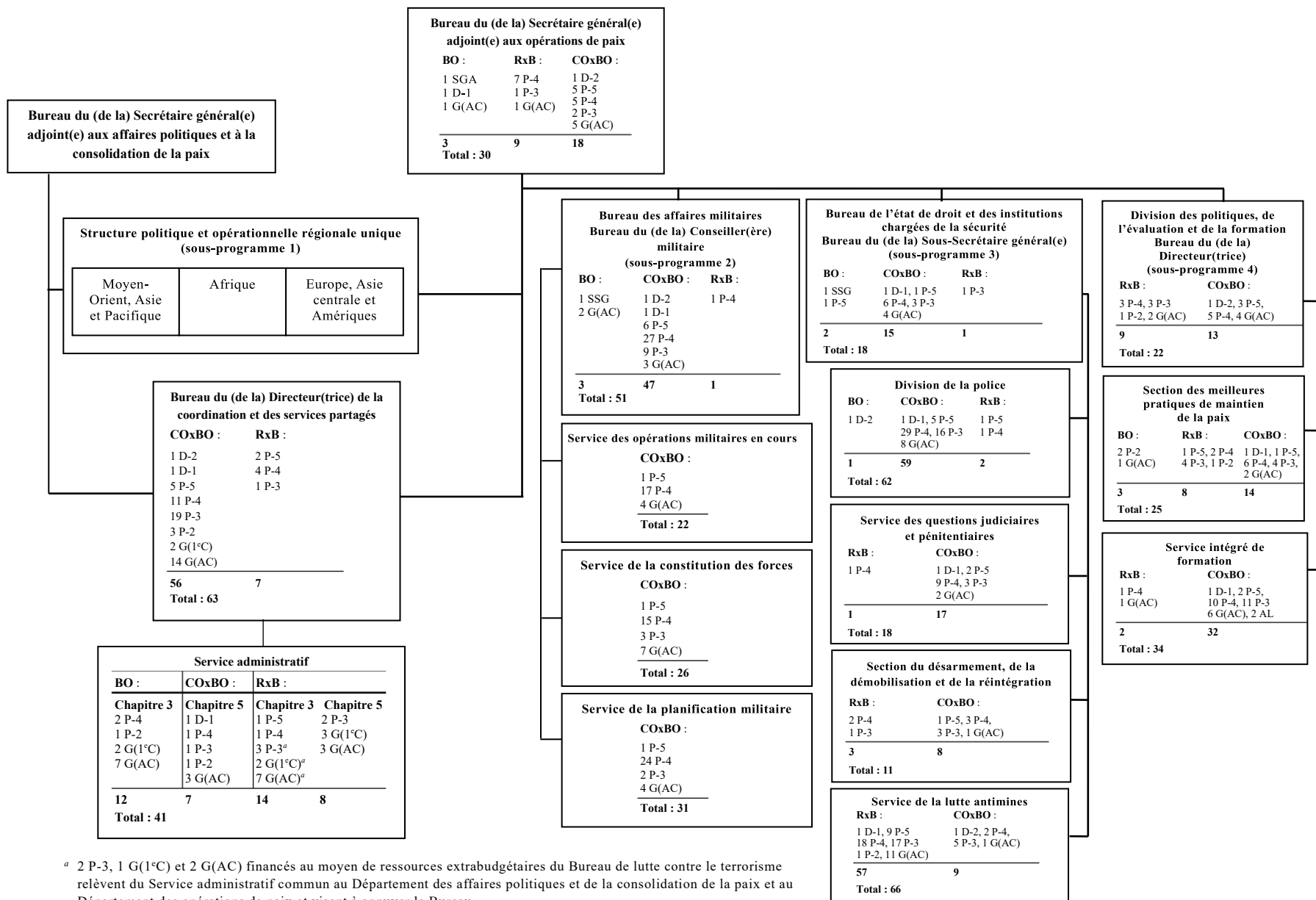
Protocole. Le Protocole aurait pour fonction de faciliter la liaison entre l'ONUST et le Bureau de la Coordinatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient, les interlocuteurs des pays d'accueil et le corps diplomatique en établissant et en entretenant des contacts avec les principales parties prenantes. En raison de la complexité des opérations et de la situation changeante sur le terrain, qui entraînent un accroissement des besoins opérationnels et nécessitent des ressources

supplémentaires, il convient de doter le Groupe du protocole de deux postes, qu'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) viendrait compléter.

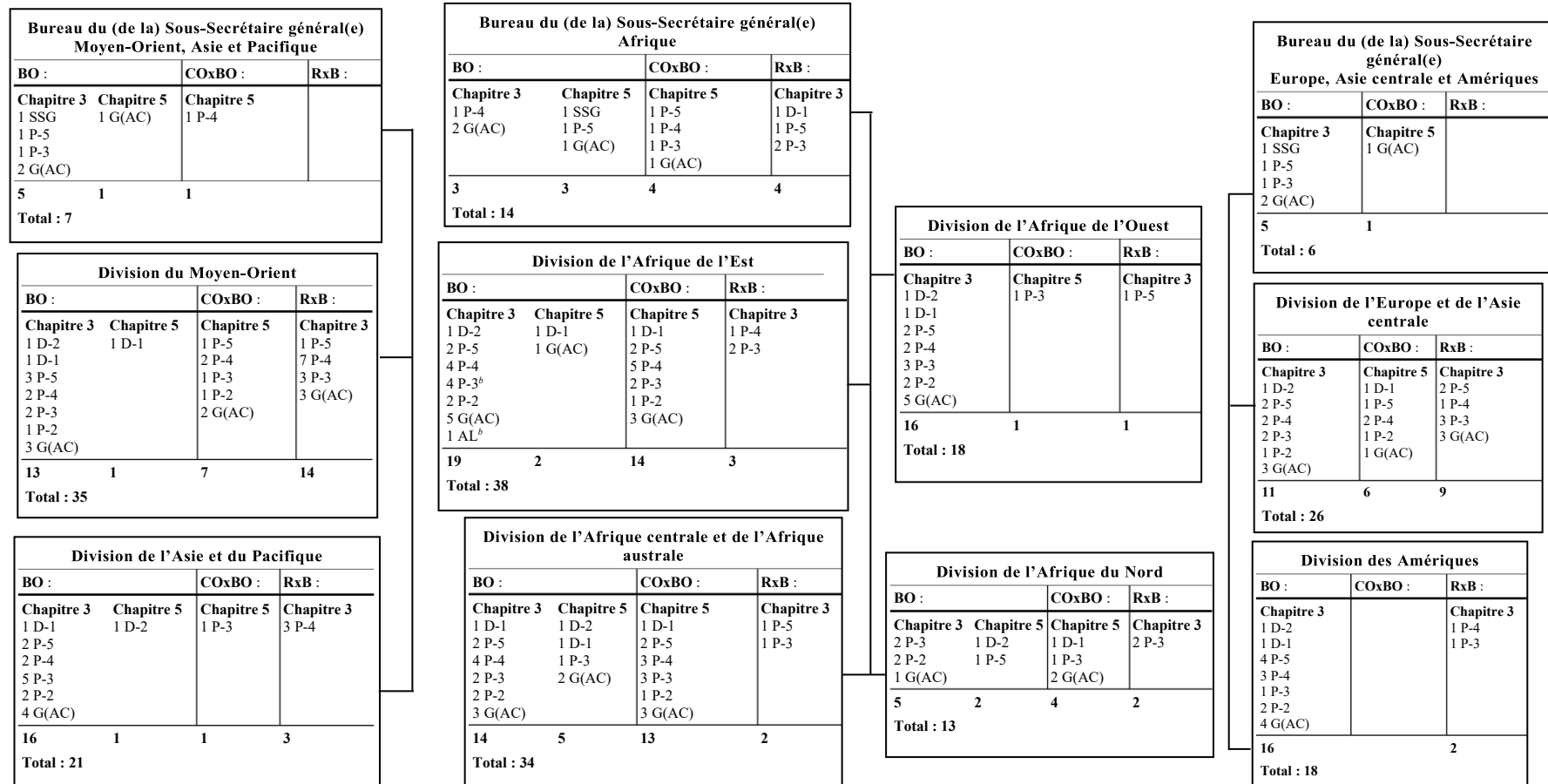
Environnement. Le groupe autonome chargé de l'environnement a été rattaché au Bureau du Chef de l'appui à la mission pour faciliter la supervision des activités dans ce domaine, ce qui est essentiel pour veiller à la conformité et favoriser des pratiques durables. Étant donné que ce groupe examine les activités ayant des incidences sur l'environnement et suit la performance environnementale dans l'ensemble de la mission, son rattachement au Bureau du Chef de l'appui à la mission favorise un contrôle et une intégration plus efficaces des priorités environnementales ainsi que la conformité avec les politiques et les objectifs stratégiques de l'Organisation.

Apprentissage et perfectionnement. On a constaté des lacunes évidentes en matière de formation et de perfectionnement du personnel. La mission a déjà lancé des activités de restructuration pour veiller à ce que l'ensemble du personnel ait accès à des activités et à des ressources de formation ciblées et puisse se former en continu, conformément aux objectifs stratégiques de l'ONUST. Un groupe autonome chargé de l'apprentissage et du perfectionnement (fonctions qui relevaient jusque-là de la Gestion des ressources humaines) faciliterait l'intégration de la formation du personnel civil et militaire, la progression de carrière, le perfectionnement des compétences et la reconversion des membres du personnel de l'ONUST, de sorte qu'ils diversifient leur savoir-faire et soient mieux préparés. Le champ d'action est élargi aux domaines de l'apprentissage et du perfectionnement du personnel, l'accent étant mis sur deux éléments : organiser des activités de formation pour améliorer les connaissances et le savoir-faire ; dresser un bilan des aspirations, des qualifications et des lacunes du personnel de façon à favoriser l'évolution de carrière. La nouvelle unité administrative concevrait des parcours de perfectionnement personnalisés, proposerait des formations ciblées et des formations interdisciplinaires et chercherait des possibilités de formation à l'extérieur afin d'aider les membres du personnel à atteindre leurs objectifs professionnels.

A. Département des opérations de paix : organigramme et répartition des postes approuvés pour 2025



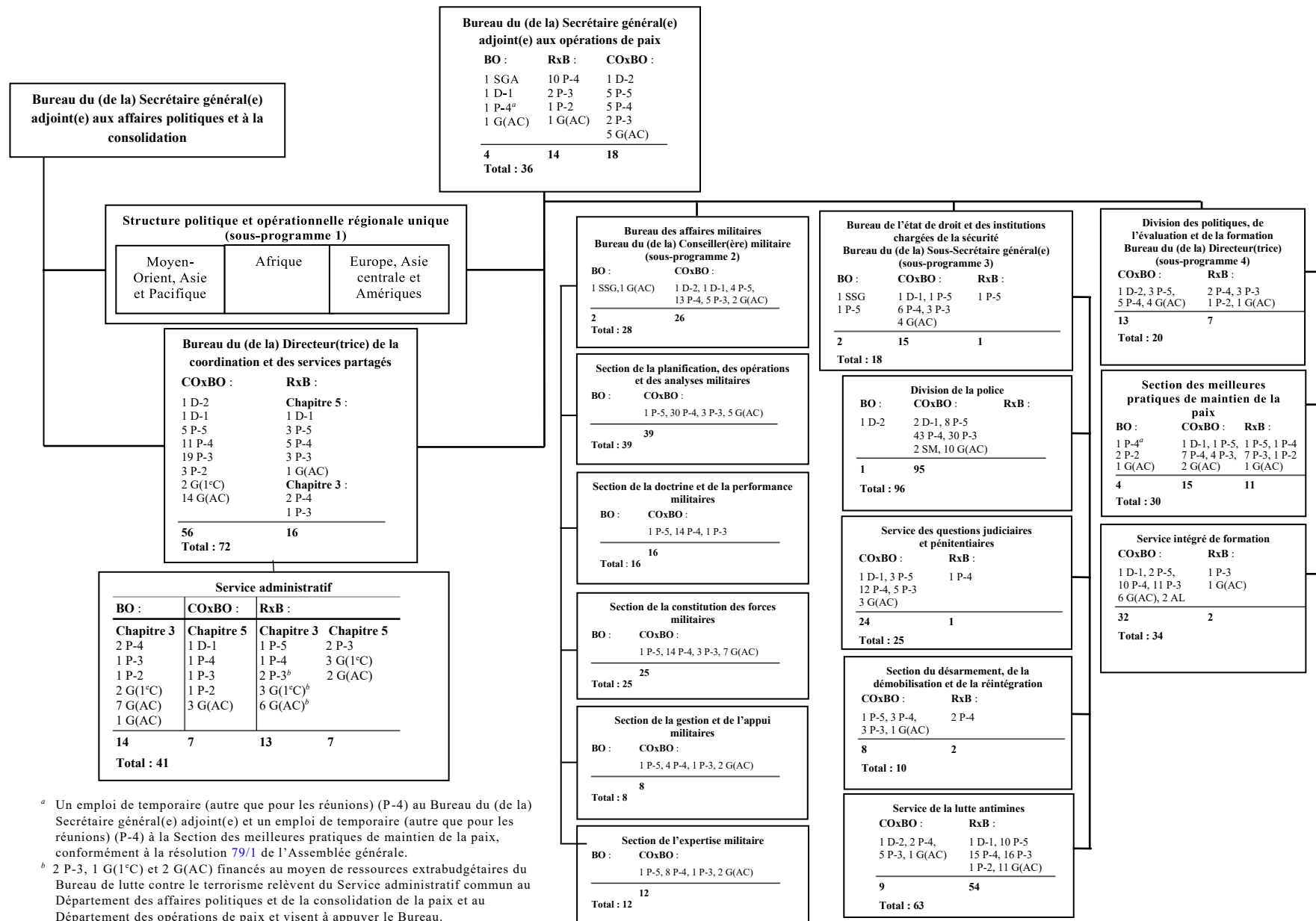
B. Structure politique et opérationnelle régionale unique (sous-programme 1)^a



^a Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 3 sont fournies à titre indicatif.

^b 1 poste P-3 et 1 poste d'agent(e) local(e) basés à Nairobi.

C. Département des opérations de paix : organigramme et répartition des postes proposés pour 2026



D. Structure politique et opérationnelle régionale unique (sous-programme 1)^a

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) Moyen-Orient, Asie, Pacifique			
BO :	COxBO :	RxB :	
Chapitre 3 1 SSG 1 P-5 1 P-3 2 G(AC)	Chapitre 5 1 G(AC)	Chapitre 5 1 P-4	
5	1	1	
Total : 7			
Division du Moyen-Orient			
BO :	COxBO :	RxB :	
Chapitre 3 1 D-2 1 D-1 3 P-5 3 P-4 1 P-4 2 P-3 1 P-2 3 G(AC)	Chapitre 5 1 D-1 2 P-4 1 P-3 1 P-2 2 G(AC)	Chapitre 5 1 P-5 4 P-4 1 P-3 2 G(AC)	Chapitre 3 1 P-5 4 P-4 1 P-3 2 G(AC)
15	1	7	8
Total : 31			

Division de l'Asie et du Pacifique			
BO :	COxBO :	RxB :	
Chapitre 3 1 D-1 3 P-5 2 P-4 5 P-3 2 P-2 4 G(AC)	Chapitre 5 1 D-2 1 P-3	Chapitre 5 1 P-4	Chapitre 3 1 P-4
17	1	1	1
Total : 20			

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) Afrique			
BO :	COxBO :	RxB :	
Chapitre 3 1 P-4 2 G(AC)	Chapitre 5 1 ASG 1 P-5 1 G(AC)	Chapitre 5 1 P-5 1 P-4 1 P-3 1 G(AC)	Chapitre 3 1 D-1 1 P-5 2 P-3
3	3	4	4
Total : 14			

Division de l'Afrique de l'Est			
BO :	COxBO :	RxB :	
Chapitre 3 1 D-2 2 P-5 4 P-4 1 P-4 4 P-3 ^b 2 P-2 5 G(AC) 1 AL ^b	Chapitre 5 1 D-1 1 G(AC)	Chapitre 5 1 D-1 2 P-5 5 P-4 2 P-3 1 P-2 3 G(AC)	Chapitre 3 2 P-3
20	2	14	2
Total : 38			

Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe			
BO :	COxBO :	RxB :	
Chapitre 3 1 D-1 2 P-5 4 P-4 2 P-3 2 P-2 3 G(AC)	Chapitre 5 1 D-2 1 D-1 1 P-3 2 G(AC)	Chapitre 5 1 D-1 2 P-5 3 P-4 3 P-3 1 P-2 3 G(AC)	Chapitre 3 1 P-5
14	5	13	1
Total : 33			

Groupe du partenariat avec l'Union africaine		
BO :	COxBO :	RxB :
	Chapitre 5 1 D-1 (PT) 1 P-3 (PT)	
2		
Total : 2		

Division de l'Afrique de l'Ouest		
BO :	COxBO :	RxB :
Chapitre 3 1 D-2 1 D-1 2 P-5 2 P-4 3 P-3 2 P-2 5 G(AC)	Chapitre 5	Chapitre 3
16		
Total : 16		

Division de l'Afrique du Nord			
BO :	COxBO :	RxB :	
Chapitre 3 2 P-3 2 P-2 1 G(AC)	Chapitre 5 1 D-2 1 P-5	Chapitre 5 1 D-1 1 P-3 2 G(AC)	Chapitre 3 2 P-3
5	2	4	2
Total : 13			

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) Europe, Asie centrale et Amériques		
BO :	COxBO :	RxB :
Chapitre 3 1 SSG 1 P-5 1 P-3 2 G(AC)	Chapitre 5 1 G(AC)	
5	1	
Total : 6		

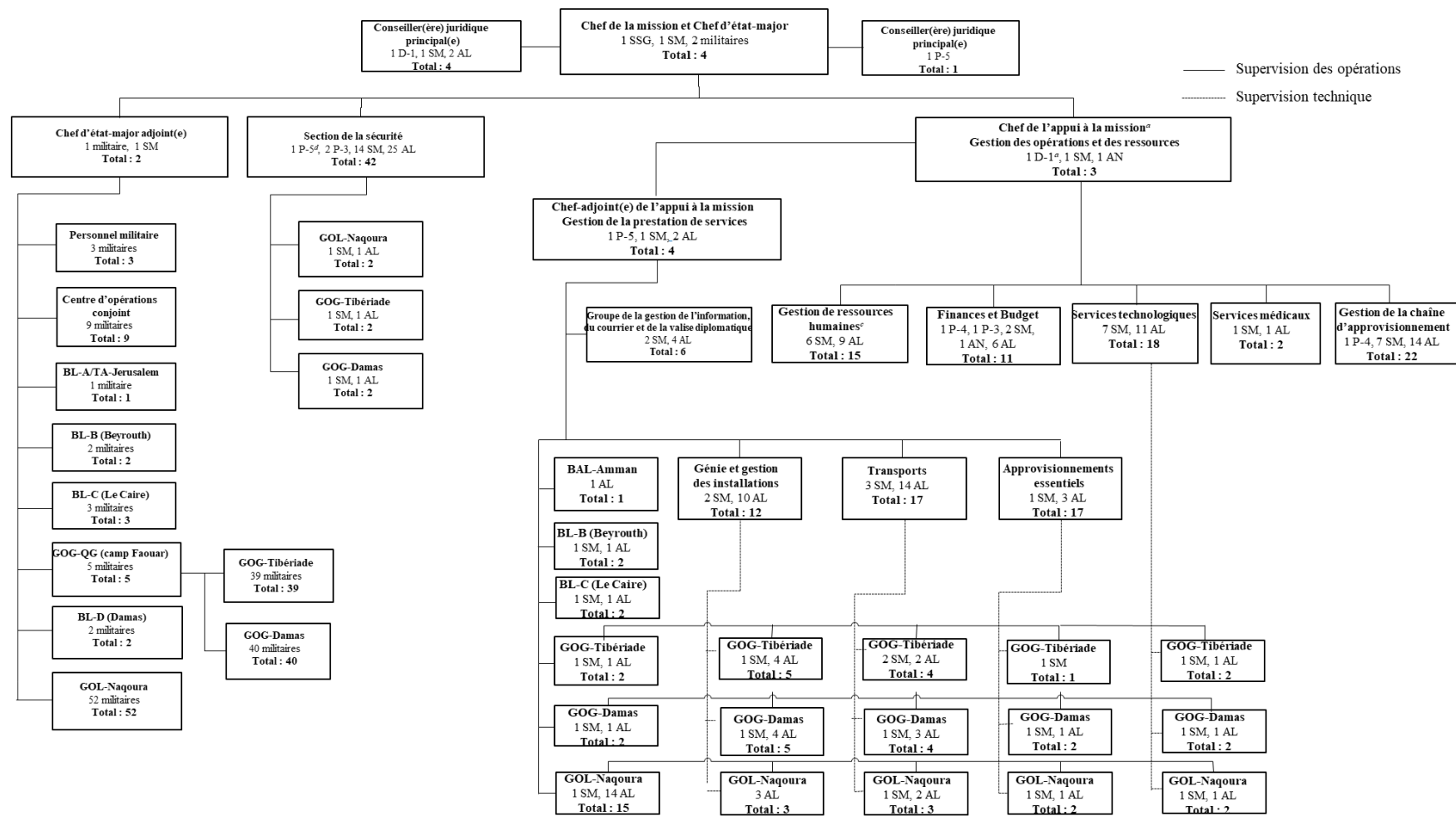
Division de l'Europe et de l'Asie centrale		
BO :	COxBO :	RxB :
Chapitre 3 1 D-2 2 P-5 2 P-4 1 P-4 2 P-3 1 P-2 3 G(AC)	Chapitre 5 1 D-1 1 P-5 2 P-4 1 P-2 1 G(AC)	Chapitre 3 2 P-5 2 P-4 2 P-3 1 G(AC)
12	6	7
Total : 25		

Division des Amériques		
BO :	COxBO :	RxB :
Chapitre 3 1 D-2 1 D-1 4 P-5 3 P-4 1 P-3 2 P-2 4 G(AC)		Chapitre 3 2 P-4 2 P-3 1 P-3
16		3
Total : 19		

^a Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 3 sont fournies à titre indicatif.

^b 1 poste P-3 et 1 poste d'agent(e) local(e) basés à Nairobi.

E. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : organigramme et répartition des postes approuvés pour 2025



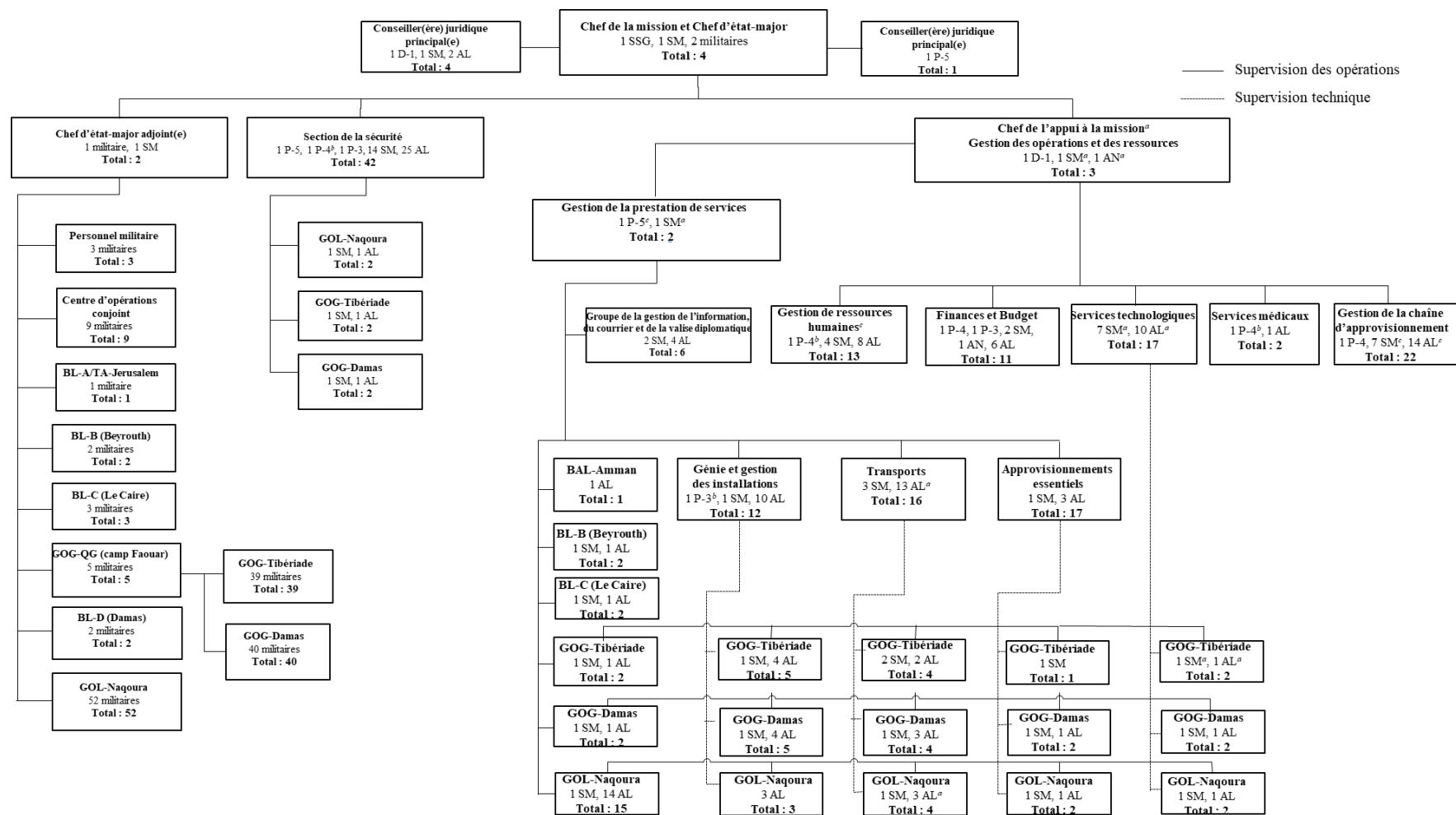
^a Chef de l'appui à la mission (D-1) pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) pour le processus de paix au Moyen-Orient.

^b Comprend les services du protocole et de la santé et de la sécurité au travail.

^c Comprend le Groupe des voyages et le Groupe de la formation.

^d Reclassement.

F. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : organigramme et répartition des postes proposés pour 2026

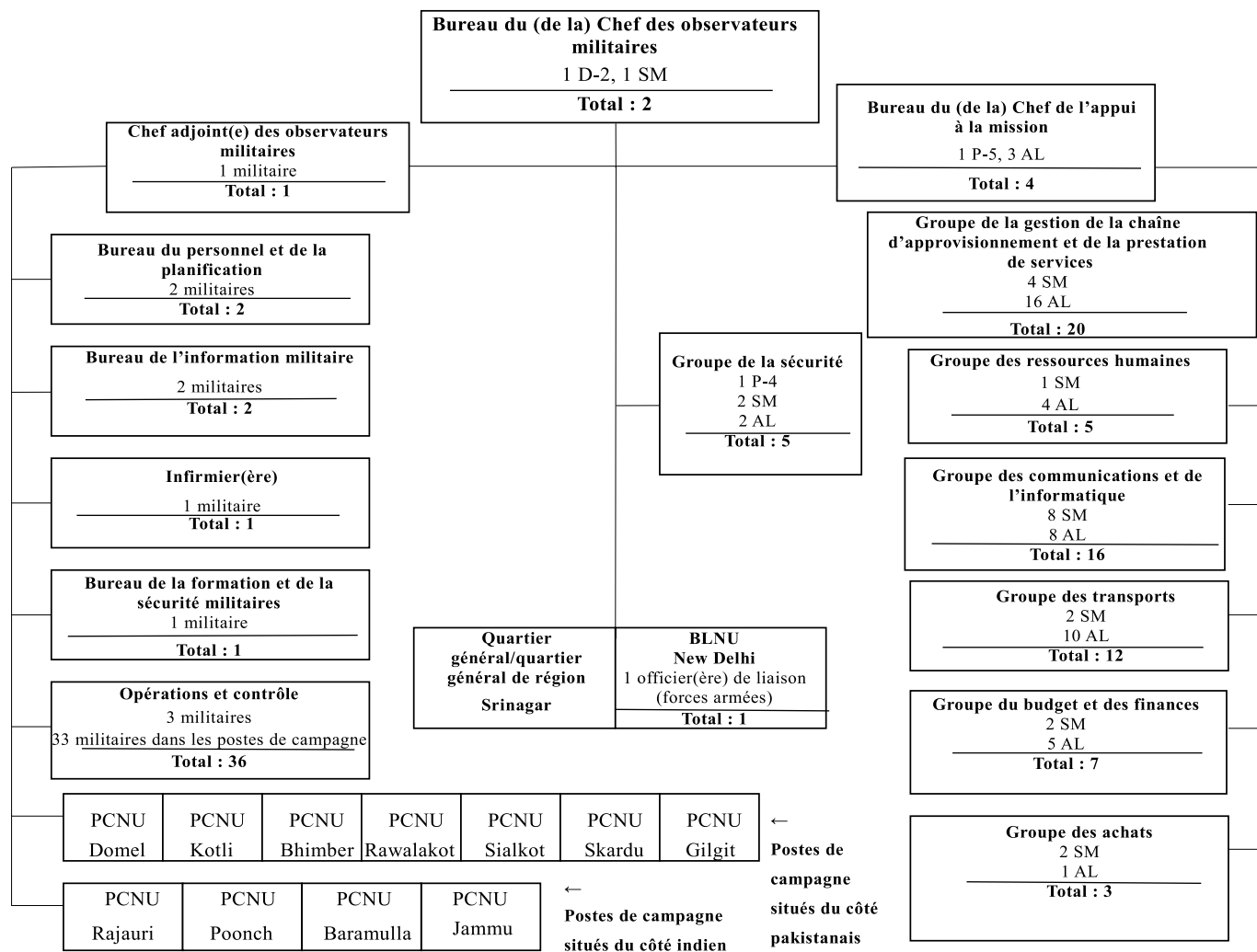


^a Transfert.

^b Reclassement.

^c Réaffectation.

G. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BAL = Bureau administratif et logistique ; BLNU = Bureau de liaison des Nations Unies ; BL-A/TA = Bureau de liaison Amman/Tel-Aviv ; BL-B = Bureau de liaison à Beyrouth ; BL-C = Bureau de liaison au Caire ; BL-D = Bureau de liaison à Damas ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; GOG = Groupe d'observateurs au Golan ; GOL = Groupe d'observateurs au Liban ; PCNU = poste de campagne des Nations Unies ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; QG = quartier général ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

	Postes	Classe	Description	Justification
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve				
Bureau du Chef de l'appui à la mission	1	SM	Transfert au Bureau du Chef de l'appui à la mission d'un poste de fonctionnaire d'administration (SM) et d'un poste assistant(e) administratif(ve) (AL), actuellement rattachés à la Gestion de la prestation de services	Les transferts proposés tiennent compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 a) i). Les titulaires de ces deux postes soutiendraient les travaux du Bureau et du Chef de l'appui à la mission, qui supervise et gère l'ensemble des capacités administratives et des capacités d'appui, notamment le Bureau de la Coordonnatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient, dans les cinq pays constituant sa zone d'opérations. Les transferts permettraient de remédier au manque de soutien administratif observé au Bureau, qui a nui à l'efficacité des opérations. Les titulaires aideraient le Chef de l'appui à la mission à s'acquitter de diverses fonctions d'appui administratif, mais aussi de la gestion d'un large éventail d'initiatives essentielles, notamment les réformes de l'Organisation, la gestion du changement, la gestion des risques, la continuité des opérations et les mesures de lutte contre le racisme. Ces transferts permettraient de mieux outiller le Bureau du Chef de l'appui à la mission de sorte qu'il puisse gérer efficacement les fonctions administratives, renforcer la coordination dans la mission et répondre aux grandes priorités stratégiques.
	1	AL		
Gestion de la prestation de services (anciennement appelée Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission)	(1)	SM		Les tâches accomplies par les personnes occupant les deux postes qui seraient cédés par la Gestion de la prestation de services seraient redistribuées à d'autres membres du personnel déjà en poste.
	(1)	AL		
Groupe du protocole	1	AN	Transfert d'un poste de fonctionnaire du protocole (AN), actuellement rattaché au Bureau du Chef de l'appui à la mission, et réaffectation d'un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (AL), actuellement rattaché à la Gestion de la chaîne d'approvisionnement et qui deviendrait après réaffectation un poste d'assistant(e) au protocole	Les transferts proposés tiennent compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 a) ii). Le Groupe du protocole a pour fonction de faciliter la liaison entre l'ONUST (et le Bureau de la Coordonnatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient), les interlocuteurs des pays d'accueil et le corps diplomatique en établissant et en entretenant des contacts avec les principales parties prenantes. Les besoins opérationnels se sont accrus en raison de la complexité de l'environnement opérationnel et politique et des problèmes qui se posent et il est devenu nécessaire de renforcer les capacités des services du protocole. Les titulaires de deux postes ainsi transférés rédigeraient la correspondance, généreraient les demandes de services, coordonneraient la publication des documents, communiqueraient avec les autorités nationales et organiseraient des séances d'information sur les visas.
	1	AL		
Bureau du Chef de l'appui à la mission	(1)	AN		Les tâches actuellement effectuées par l'assistant(e) au contrôle des mouvements dont le poste serait réaffecté seraient confiées à d'autres membres du personnel déjà en poste à la Gestion de la chaîne d'approvisionnement.
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	(1)	AL		

Titre II Affaires politiques

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Groupe de l'environnement	1	AL	Transfert d'un poste d'assistant(e) aux questions d'environnement (AL) actuellement rattaché à la Gestion de la prestation de services	Le transfert proposé tient compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 a) iii). Le poste ainsi transféré relèverait directement du Chef de l'appui à la mission, ce qui rendrait possible un contrôle direct de la performance et de la gestion environnementales dans toute la mission, conformément aux priorités environnementales de la mission et de l'Organisation.
Gestion de la prestation de services (anciennement Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission)	(1)	AL		Le (la) titulaire du poste aiderait le Chef de l'appui à la mission à garantir la durabilité, à mener des initiatives relatives aux énergies renouvelables, à contrôler les installations solaires hybrides et à veiller à l'application de normes écologiques aux projets de construction ; à soutenir les mesures de gestion des déchets et de conservation de l'eau ; à réaliser des évaluations semestrielles de la conformité ; à garantir le respect des politiques et des réglementations en matière d'environnement. Ce transfert permettrait au Chef de l'appui à la mission de mieux superviser et de mieux intégrer ces responsabilités cruciales en matière d'environnement dans l'ensemble de la mission.
Groupe de l'apprentissage et du perfectionnement	1	SM	Transfert de deux postes d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (1 SM et 1 AL), actuellement rattachés à la Section de la gestion des ressources humaines et qui deviendraient après réaffectation des postes d'assistant(e) à la formation	Les transferts proposés tiennent compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 a) iv). Ils permettraient d'élargir le champ d'intervention et d'appui de la mission en ce qui concerne les besoins en matière de formation et de perfectionnement. Un groupe autonome doté d'une composante axée sur le déroulement des carrières faciliterait l'intégration de la formation du personnel civil et militaire, la progression de carrière, le perfectionnement des compétences et la reconversion des membres du personnel de l'ONUST, de sorte qu'ils diversifient leur savoir-faire et soient mieux préparés, en accord avec la politique relative à la formation de l'ensemble du personnel du maintien de la paix des Nations Unies. En partenariat avec les parties prenantes, les titulaires des deux postes ainsi transférés rendraient compte directement au Chef de l'appui à la mission et seraient chargés de la planification et de la mise en œuvre du programme d'apprentissage et de perfectionnement de la mission.
Gestion des ressources humaines	(1)	SM		
	(1)	AL		
Gestion de la prestation de services	1	P-5	Réaffectation d'un poste de Chef adjoint(e) de l'appui à la mission (P-5), qui deviendrait un poste de Chef de la gestion de la prestation de services (P-5)	La réaffectation proposée tient compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 b). Ce changement cadrerait avec les besoins organisationnels actuels, assurerait la clarté des fonctions de direction et permettrait à l'ONUST de respecter la structure des services d'appui à la mission pour les missions de maintien de la paix, où le titre de Chef adjoint(e) de l'appui à la mission n'est plus utilisé. Le (la) titulaire gérerait les ressources humaines, financières et matérielles relevant de la Gestion de la prestation de services, qui comprend la gestion de l'information, le génie et la gestion des installations, les transports et les approvisionnements essentiels, au quartier général et dans les antennes.

	Postes	Classe	Description	Justification
Gestion de la prestation de services	1	SM	Transfert d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) (SM) actuellement rattaché au Bureau du Chef de l'appui à la mission	Le transfert proposé tient compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 b). Le transfert d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) (SM) doterait la Gestion de la prestation de services de ressources suffisantes pour qu'elle puisse répondre efficacement à ses besoins opérationnels, compte tenu du fait que deux de ses postes [à savoir un poste de fonctionnaire administratif(ve) (SM) et un poste d'assistant(e) administratif(ve) (AL)] seront transférés au Bureau du Chef de l'appui à la mission.
Bureau du Chef de l'appui à la mission	(1)	SM		
Services médicaux	1 (1)	P-4 SM	Reclassement d'un poste de médecin (FS-7), qui deviendrait un poste de médecin (P-4)	Le reclassement proposé tient compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 c). Le poste de médecin, dont le (la) titulaire actuel(le) exerce les fonctions de Chef de groupe, est classé à la fois à P-4 et à FS-7. Compte tenu de la suppression de la double classification, il est proposé que le poste SM soit inscrit à la classe P-4 au budget ordinaire. Le (la) titulaire continuerait de fournir un soutien médical à l'ensemble du personnel de la mission, notamment aux observateurs militaires.
Gestion des ressources humaines	1 (1)	P-4 SM	Reclassement d'un poste de Chef des ressources humaines (FS-7) qui deviendrait un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4)	Le reclassement proposé tient compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 d). Le poste de Chef des ressources humaines, dont le (la) titulaire actuel(le) exerce les fonctions de Chef de groupe, est classé à la fois à P-4 et à FS-7. Compte tenu de la suppression de la double classification, il est proposé que le poste SM soit inscrit à la classe P-4 au budget ordinaire. Le (la) titulaire continuerait de gérer et de mettre en œuvre les politiques de ressources humaines et d'aider la mission à répondre à ses besoins en matière de ressources humaines.
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	1 1	SM AL	Réaffectation d'un poste d'assistant(e) aux réclamations (SM), qui deviendrait après réaffectation un poste de spécialiste de la planification des acquisitions, et d'un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (AL), qui deviendrait après réaffectation un poste d'assistant(e) (planification des acquisitions)	Les réaffectations proposées tiennent compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 e) i). Le Groupe de la gestion des acquisitions (qui relève de la Gestion de la chaîne d'approvisionnement) facilite la planification, le développement et la gestion de la procédure d'acquisition de divers services et produits de base, donne des orientations aux gestionnaires des centres de coûts sur ces questions, en tenant compte des différentes options d'approvisionnement, notamment les contrats-cadres mondiaux et régionaux, des conditions régnant sur le marché local et des prévisions logistiques, et appuie la planification de la demande de biens et de services, qui est au cœur de l'élaboration de prévisions ou de plans exacts et exhaustifs concernant les besoins de la mission. Les réaffectations permettraient de remédier aux lacunes existantes dans ce domaine, en application de la recommandation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) selon laquelle la supervision de la planification des ressources et du budget devrait être confiée à un groupe de la gestion des acquisitions, qui s'occuperait notamment de la planification des acquisitions, des demandes d'achat et de l'évaluation des prestations des fournisseurs, afin de rationaliser et

	Postes	Classe	Description	Justification
				d'améliorer la procédure d'acquisition des services et des biens dont la mission a besoin. Le (la) spécialiste de la planification des acquisitions (SM) exercerait également les fonctions de Chef de groupe et l'assistant(e) (planification des acquisitions) (AL) procéderait à une analyse préliminaire et à un examen des stocks, des modèles de consommation, de la durée des cycles d'approvisionnement, des besoins et des prévisions des clients internes et externes, et appellerait l'attention sur les points problématiques de sorte que des décisions puissent être prises à temps et que les clients puissent recevoir les biens et services dont ils ont besoin avec le moins de retard possible.
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	1	AL	Transfert d'un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information (AL), actuellement rattaché aux Services technologiques et qui deviendrait après réaffectation un poste d'assistant (gestion des acquisitions) (demandeur)	Le transfert proposé tient compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 e) i). Il renforcerait les capacités du Groupe de la gestion des acquisitions, notamment en matière de réception, d'inspection et de cession du matériel. Actuellement, ces fonctions hautement spécialisées sont assumées par une seule personne pour les deux missions (ONUST et Bureau de la Coordinatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient), ce qui occasionne des retards et réduit l'efficacité. Au moins deux membres du personnel bien formés sont nécessaires, ce qu'a également fait remarquer le BSCI, comme expliqué ci-dessus.
Services technologiques	(1)	AL		
Génie et gestion des installations	1	P-3	Reclassement d'un poste d'ingénieur(e) (FS-6), qui deviendrait un poste d'ingénieur(e) (P-3)	Le reclassement proposé tient compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 f). Le poste d'ingénieur(e) est actuellement classé à la fois à P-3 et à FS-6. Compte tenu de la suppression de la double classification, il est proposé que le poste SM soit inscrit à la classe P-3 au budget ordinaire. Le (la) titulaire continuerait de fournir un appui et des conseils de haut niveau dans ce domaine, notamment en appliquant les pratiques d'ingénierie standard à la conception, à la construction, à l'entretien et à la remise en état de diverses installations, et de gérer les divers projets d'ingénierie dans la zone de la mission.
	(1)	SM		
Transports	1	AL	Transfert d'un poste de technicien(ne) véhicules (AL) de Jérusalem au Liban	Le transfert proposé tient compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 g). Le Groupe d'observateurs au Liban de l'ONUST apporte un appui au mandat de la FINUL grâce à des patrouilles quotidiennes le long de la Ligne bleue et dans le sud du Liban, pour lesquelles des véhicules blindés doivent être utilisés en raison de l'insécurité et de la présence de mines. Du fait de la détérioration du terrain, les véhicules s'usent davantage et les effectifs existants ne suffisent pas à assurer leur entretien régulier. Un(e) fonctionnaire des transports et deux mécanicien(ne)s automobile gèrent les activités de transport du Groupe d'observateurs au Liban, mais ne suffisent pas à entretenir 40 véhicules et à gérer les pièces de rechange, ni à aider le Groupe d'observateurs au Golan à réparer les véhicules. Le transfert permettrait de doter le Groupe de capacités supplémentaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Transports	1	AL	Transfert d'un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (AL), qui deviendrait un poste d'assistant(e) administratif(ve) (AL)	indispensables pour préserver la disponibilité opérationnelle et la capacité d'intervention d'urgence. Le transfert proposé tient compte des résultats de l'examen des besoins en personnel civil, comme expliqué au paragraphe 5.II.24 g). Le (la) titulaire viendrait renforcer la Section des transports et aiderait le (la) chef de la Section pour toutes les questions administratives.
Section de la sécurité	1 (1)	P-4 P-3	Reclassement d'un poste de responsable de la sécurité sur le terrain [missions] (P-3), qui deviendrait un poste de Chef adjoint(e) des services de sécurité (P-4)	Le reclassement proposé du poste de responsable de la sécurité sur le terrain [missions] permet de tenir compte des responsabilités supplémentaires assumées par le (la) titulaire du poste pour faire face à la situation de sécurité dynamique et difficile dans la zone d'opérations de la mission, et du fait qu'il faut assurer une surveillance régionale plus large. La fonction requiert un renforcement de la coordination et des interactions fréquentes avec les équipes de sécurité dans les cinq pays d'accueil. Le (la) titulaire gérerait trois équipes chargées de la sécurité de zone de l'ONUST, à Naqoura, à Tibériade et à Damas, et serait en liaison indirecte avec les équipes du Département de la sûreté et de la sécurité à Amman, à Beyrouth, au Caire, à Damas et à Jérusalem, contribuant ainsi à la sécurité de l'exécution du mandat de l'ONUST dans cinq pays. En outre, il (elle) gérerait le fonctionnement de la garde et du groupe chargé de la protection des personnes au quartier général de l'ONUST à Jérusalem.

Annexe III

Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2025 (ressources approuvées)	2026 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2025 (estimations)	2026 (prévisions)	Variation	2025 (estimations)	2026 (prévisions)	Variation	2025 (estimations)	2026 (prévisions)	Variation
Ressources financières												
Département des opérations de paix	6 759,9	7 249,9	490,0	101 014,8	116 428,4	15 413,6	75 281,8	75 080,5	(201,3)	183 056,5	198 758,7	15 702,2
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	44 189,6	43 335,1	(854,5)	—	—	—	—	—	—	44 189,6	43 335,1	(854,5)
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	10 077,5	10 080,5	3,0	—	—	—	—	—	—	10 077,5	10 080,5	3,0
Total	61 027,0	60 665,5	(361,5)	101 014,8	116 428,4	15 413,6	75 281,8	75 080,5	(201,3)	237 323,6	252 174,3	14 850,7
Postes												
Département des opérations de paix	27	27	—	426	473	47	112	112	—	565	612	47
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	229	229	—	—	—	—	—	—	—	229	229	—
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	74	74	—	—	—	—	—	—	—	74	74	—
Total	330	330	—	426	473	47	112	112	—	868	915	47